John Carter Brown
Library
Brown University

E

JOHN CARTER BROWN
LIBRARY

Purchased from the
Trust Fund of
Lathrop Colgate Harper
LITT. D.

LA SAINCTE CHOROGRAPHIE OV DESCRIPTION DES LIEVX OV RESIDE L'EGLISE Chreſtienne par tout l'Vniuers.

CANTIQ. DES CANTIQ. Chap. I. verſet VII.

Declare-moy, ô toy qu'aime mon Ame, où tu pais, & où tu fais repoſer ton Troupeau ſur le Midi.

Par P. GESLIN.

A SAVMVR,
Pour C. GIRARD, & D. DE L'ERPINIERE.

M. DC. XXIX.

Aux Lecteurs.

CE que dit Aristote, est plainement certifié par nostre experience; c'est que *tous hommes naturellement desirent de cognoistre.* Si tous hommes, certainement entre tous les hommes les Chrestiens, puis mesmes qu'ils se glorifient de cette *onction de par le Sainct*, qui est vn celeste *Collyre*? Et s'il faut cognoistre, sera-ce pas entre les choses, celles qui sont bonnes, & entre les bonnes, les meilleures; & entre les meilleures, celles qui nous touchent, & auoisinent de plus pres: celles qui ne nous delaissent & abandonnent iamais. N'est-ce pas ce qui fait, qu'ores qu'esloignez des parties

du Monde que nous ne verrons iamais, si est-ce que nous desirons dès nostre ieunesse en auoir la peinture : nous tenons la carte de ce monde deuant nos yeux, nous desirons sçauoir quelles sont les nations qui y habitent, les peuples, les mœurs, les loix, & toutes les diuersitez qui en despendent.

Que s'il y a de la honte (comme nous le preiugeons par ceste curiosité tres-loüable) à ignorer *l'estat qui nous est commun auec tous les hommes*, & au contraire de la ioye & du contentement à le cognoistre, nous iugerons aisement qu'il ne peut y auoir d'honneur à vouloir ignorer, mais du bien a vouloir recognoistre *OV SONT, ET QVI SONT, ceux ausquels le nom & l'Esprit de Jesus Christ fils de Dieu nous donne vne communion si estroicte.* Quoy? sera-il dit, qu'il y ait à *l'Orient*, au

Midy, & au *Septentrion*, tant de millions d'Ames Chrestiennes, qui surpassent volontiers cinq ou six fois en nombre, celles qui sont en l'Occident, & que nous en ayons si peu de cognoissance? Que nous disions tous les iours, I*e croy la Communion des Saincts*, & que nous ne sachions, ni quels sont ces Saincts, ni *OV ILS SONT*, ni quelle liaison nous auons auec eux?

Chose certainement honteuse, & dõmageable, & a eux & à nous. L'Eglise *Orientale*, est foulée par les Turcs, & neantmoins elle subsiste; celle du *Midi* en Aphrique, & celle des Russiens & Moschouites dans le *Septentrion*, triomphent entre les infideles, cependant celles de *l'Occident* se dechirent à l'exemple de ces deux *Israelites* dont est parlé au liure d'Exode chapitre 11. Ne se trouuera il donc point quelque Moyse qui

leur die *vous estes freres*, & qui dit a celuy qui a tort, *Pourquoy frapes tu ton prochain.*

SOIT donc recogneuë par le Chrestien sa *parenté spirituelle*, qui est *nommée & au Ciel & en terre*: Et en la terre, non moins à *l'Orient* qu'à *l'Occident*, au *Midi* qu'au *Septentrion*. *Ne iugeons plus selon l'apparence, mais iugeons d'vn droict iugement.* Certainement l'Eglise de Dieu n'est point *renfermée* en quelque lieu, *mais semée par toute la terre*: *sa Colomne c'est l'Euangile, son appuy c'est l'Esprit viuifiant*; comme nous apprend Sainct *Irenée*, ainsi que nous verrons cy apres.

CHAPITRE I.

DE L'EGLISE CATHOLIQVE.

§. I. *Explication du mot d'Egliſe.*
§. II. *Ce que c'eſt qu'Egliſe Catholique.*
§. III. *Qu'elle eſt ſon Amplitude & Eſtenduë.*
§. IV. *Combien elle ha de parties.*
§. V. *Origine des Patriarches de l'Egliſe Catholique.*
§. VI. *Debuoir des Patriarches.*

§. I.

PAR les mots on entre ſouuent dans la cognoiſſance des choſes. Le Docte Cardinal Bellarmin *au liure troiſieſme chapitre premier de l'Egliſe.*

Le nom d'Eglise, *dit-il*, est Grec, & est tiré du verbe ἐκκαλέω, qui veut dire i'appelle ou i'assemble. Et pourtant l'Eglise est l'euocation, ou assemblee de ceux que Dieu appelle. Or est le PEVPLE DE DIEV nommé Assemblee des appellez, pour ce que NVL ne s'adioinct à ce peuple DE SOY MESME; mais TOVS, & tout autant qu'il y en a d'appellez, sont PREVENVS par la vocation de Dieu: *Et il en adiouste la raison;* Car la vocation est le premier benefice, que les SAINCTS reçoiuent de Dieu. Ceux qu'il a appellez, *dit l'Apostre aux Romains chapitre 8.* il les a iustifiez: ceux qu'il a iustifiez il les a sanctifiez, ceux qu'il a sanctifiez il les a glorifiez. De là vient que l'Apostre si souuent, & presques en toutes ses Epistres, nomme les Chrestiens vocatos, *c'est à dire* appellez.

A cela regarde sainct Bernard *au Sermon 70. sur le* Cantique des Cantiques, *dont le tiltre est*, Que l'ESPOVSE, *c'est à dire*, l'Eglise des Esleus a esté predestinee de Dieu deuant les siecles, *comme à celle dont parle l'Apostre en l'Epistre aux Hebr. chapitre 12. vers. 23. qui appelle ceste Assemblee*, Eglise des premiers nais, qui sont escrits

crits au Ciel; *& laquelle au 3. chapitre verſ. 6. il appelle* la maiſon de Chriſt, *diſant,* Nous ſommes la maiſon de Chriſt, ſi nous retenons ferme iuſques à la fin l'aſſeurance & la gloire de l'Eſperance. *De ceſte Egliſe ainſi conſideree, nous laiſſons la cognoiſſance à Dieu ſeul. Car dit l'Apoſtre 2. Timothee 11. verſet 19.* Le fondement de Dieu demeure ferme, ayant ce ſceau Dieu cognoiſt ceux qui ſont ſiens, *car le iour viendra auquel il* manifeſtera les ſecrets des cœurs, *& fera voir qui ſont les fideles ou les hypocrites. Nous laiſſons auſſi aux* Theologiens *à diſputer ſi, & comment, cette Egliſe ainſi conſideree peut eſtre dite* Inuiſible, &c.

Quand à nous, moins nourris aux Eſcholes, nous allons traicter vne queſtion plus facile. Car nous allons deſcrire cette ſorte d'Egliſe, que chacun voit à l'œil, & peut toucher au doigt. Celle, dont l'Apoſtre ſainct Paul dit, qu'ell'eſt la colomne & l'appuy de verité (*en ſon Epiſtre à Timothee 1. chapitre 4.*) *pource que c'eſt ſon deuoir d'appuyer la verité contre l'erreur: & que c'eſt pour cela que Dieu l'a appellée & eſtablie. Ce qui a fait dire à* ſainct Irenee *au chapitre 11. du liure 3. cette parole tres-digne d'eſtre eſcrite en lettres d'or.*

d'or. Que l'Egliſe eſt SEMEE çà & là par TOVTE LA TERRE ; mais que la colomne & l'appui de l'Egliſe, c'eſt l'Euangile & l'eſprit de vie. *Or pource que ceſte Egliſe eſt ſemee & eſparſe par* toute la terre, *c'eſt pourquoy d'vn commun conſentement elle eſt nommee* l'Egliſe Catholique, *dont le ſainct* Symbole *des Apoſtres nous oblige à dire*, Ie croy l'Egliſe Catholique.

§ II.

OR pourquoy & cõment, *elle peut & doit eſtre dite* Catholique, Coſterus, *Docteur Theologien &* Ieſuite, *l'enſeigne en ſon* Enchiridiõ *au* Traicté de l'Egliſe. L'Egliſe *dit-il*, n'eſt pas dite Catholique, pource qu'en vn meſme temps elle occupe toutes les ſeigneuries du monde, car cela peut eſtre n'eſt pas meſme aduenu iuſques à ce iour, pource que la foy de Ieſus Chriſt n'a pas eſté donnee à cognoiſtre encor aux hommes Antartiques, qui habitent les plus eſloignees & dernieres coſtes de l'Amerique : *mais pour ces deux cauſes ſeulement elle eſt dicte Catholique, premie*

premierement pource qu'elle n'eſt pas LIEE & attachee à aucun lieu, comme la Loy de Moyſe aux Iuifs; *& ſecondement*, pource que ſelon les predictions des Prophetes, quelque iour l'Euangile doit eſtre ſemé, la foy plantee, & l'Egliſe eſtenduë en tous les lieux de la terre, ce qui n'a peu auenir à aucune autre Aſſemblee.

§. III.

L'Amplitude *ou* eſtendue *de ceſte Egliſe nous a eſté prophetiſee & predite long tẽps auparauant qu'elle ſoit aduenue.* Le ſceptre, *dit Iacob*, ne ſe departira point de Iuda; ni le Legiſlateur d'entre ſes pieds; iuſqu'à ce que SILOH vienne, & à luy appartient l'ASSEMBLEE DES PEVPLES. *Au liure de Geneſe chap. 49. verſ. 10. Et au liure des Nom. chap. 24. verſ. 16 & 17.* Ie le voy, mais non pas maintenant, ie le regarde, mais non pas de pres. Vne eſtoile eſt procedée de Iacob, & vn ſceptre s'eſt eſleué d'Iſrael, il tranſpercera les coins de Moab, & deſtruira tous les ENFANS DE SETH. *Surquoy le tres-docte* Vatable, *ſuyuant*

uant, & racourciſſant, & illuſtrant l'expoſition de Lyranus, Il appelle, *dit-il*, ainſi TOVS LES ENFANS DV MONDE; pour ce que tous hommes ſont procedez de Seth (qui a ſuccedé au lieu d'Abel.) Et la race de Cain a eſté eſteinte ſoubs les eaux du Deluge. Noé a tiré ſon origine de Seth, & par Noé tout le genre humain a eſté reparé; pourtant les fils de Seth ſont les enfans d'Adam; *ceſt à dire*, TOVT LE GENRE HVMAIN, pource que tous ſont venus de là. *Le meſme* Vatable *referant la* Paraphraſe Chaldaique, *la faict parler ainſi à la loüange du* Regne de Ieſus Chriſt. Ie le voy, mais non à preſent; ie le regarde, mais il n'eſt pas proche. Quand ſe ſera leué le Roy de Iacob, & aura eſté oinct le Chriſt, (ou ſera nay le Meſſie) il defera les Princes de Moab, ET DOMINERA SVR LES ENFANS DES HOMMES.

Auſſi eſt-il dit au Pſeaume 11. verſet 8. Ie te donneray pour ton heritage les Nations, & pour ta poſſeſſion les BOVTS DE LA TERRE. *Et au Pſeaume 87. verſet 3.* Ce qui ſe dit de toy, Cité de Dieu, ce ſont choſes honorables. Ie feray mention de Rahab & de Babylon entre ceux qui

qui me cognoissent : voyci Palestine, & Tyr, auec Cus, &c. Quand l'Eternel ENREGISTRERA LES PEVPLES. *Et derechef, au Pseaume 72. verset 10.* Les Rois de Tarsis & des Isles luy presenteront dons, les Roys de Scheba & de Seba luy apporteront des presents. *Et en Esaye chapitre 54.* Eslargi le lieu de ta Tente; & qu'on estende les courtines de tes pauillons, n'espargne rien, allonge tes cordages & fay tenir fermes tes paulx. *Et le mesme au chapitre 60. verset 3.* Les NATIONS chemineront à ta lumiere, & les Roys à la splendeur qui se leuera sur toy, &c. Tes fils viendront de loin. (*verset 4.*) La puissance des Nations. *verset 5.* Tous ceux de Sceba viendront, &c. Les brebis de Kedar, *verset 7.* Les moutons de Nebajoth, &c. *Et au verset 8.* Quelles sont ces volees espesses comme nuées, qui volent comme pigeons a leurs trous. *Et au verset 11.* Tes portes aussi seront continuellement ouuertes; elles ne seront fermees ny iour ny nuict; affin que les FORCES des Nations te soyent amenées, & LEVRS Roys y soyent conduits. *Et Zacharie chapitre 2. verset 4.* Et Ierusalem sera habitee sans muraille, &c. Et ie luy

serai

seray pour muraille de feu, *&c. Tel est* l'Amplitude *& la magnificence de* l'Eglise Catholique, *predite & annoncee long temps auparauant qu'elle soit auenuë. Considerons maintenant ses* parties.

§. IV.

MONSIEVR *le Cardinal du* Perron, *en sa Response à D.* Tilenus *page 2. du fueill. 163. authorise en peu de paroles, par son tesmoignage, la diuision de* l'Eglise Catholique, *que ie trouue la plus propre & naturelle, en ces mots*, Les Eglises d'Orient, *dit-il,* du Midi & du Septentrion, estoyent encore vnies en vn mesme corps. *Et en la page 2. du fueillet 165.* Les Russiens, *dit-il,* Syriens & Armeniens, *c'est à dire, ceux du Septentrion & de l'Orient*, &c. Item les Egyptiens & les Ethiopiens, (*c'est à dire, ceux du Midi*) n'ont eu ny communion, ny commerce auec l'Eglise Romaine il y a onze cent cinquante ans. *Où vous pouuez remarquer.* I. *Que l'Eglise Catholique est diuisee selon les quatre parties du Monde.* II. *Que l'Eglise Romaine n'en fait qu'vne*

ne quarte partie. III. *Que depuis onze cent quarante ans, ces trois autres subsistent, comme & en qualité* d'Egliſes, *ſans auoir pourtant aucune communion & commerce auec* l'Egliſe Romaine.

§. V.

QVANT *à* l'Origine des Patriarches, *l'Autheur de l'Hiſtoire du Concile de Trente en parle ainſi, au liure 2. pag. 250. de l'Edition Latine.* Sainct Hieroſme, *dit-il*, teſmoigne qu'au commancement du Chriſtianiſme le gouuernemẽt des Egliſes a eſté Ariſtocratique, lors qu'elles eſtoient gouuernées par le commun conſeil du Preſbytere (*ceſt à dire, des Preſtres ou Paſteurs, qui eſtoient volontiers hommes anciens & deſia aagez.*) Mais du depuis, pour aller au deuant des diuiſions qui ſuruenoyent, le Gouuernement Monarchique fut introduit, l'eminence de l'inſpection eſtant referee à l'Eueſque, auquel obeïſſoyent tous les ordres de l'Egliſe, &c. Les Eueſques voiſins, dont les Egliſes eſtoiẽt en vne meſme Prouince, ayans des affaires

res communes, estoient regis en commun dans leurs Synodes. Et à ce que la forme du gouuernement fust plus aisée, pource qu'on attribuoit beaucoup en chaque Prouince à la Metropolitaine, on defera aussi beaucoup a celuy d'entre les Eueſques qui y reſidoit, eſtant comme le chef de ce corps. Puis apres, pour vne tant plus eſtroicte communion, entre les Egliſes qui eſtoient en meſme Prefecture, l'Eueſque de la Cité en laquelle le Prefect, ou Preuoſt reſidoit, par la Couſtume obtint quelque ſureminence. Telles Prefectures eſtoyent *Rome*, Ville Imperiale, auec ſes villes ſuburbicaires, *Alexandrie*, qui gouuernoit l'Egypte, la Lybie & Pentapole, & *Antioche*, qui embraſſoit la Syrie, & les autres Prouinces de l'Orient, &c. Le meſme auſſi fut obſerué és moindres Prefectures, que les Grecs appellent Eparchies. Cette ſorte de gouuernement fut introduitte par la Couſtume toute ſeule : & pource qu'il fut trouué vtile, il fut eſtably par Loy au Concile de Nicée premier, & ordonné qu'il ſeroit continué.

Quant au Canon du Concile de Nice I. (au ſubiect d'vn nommé Meletius *Eueſque de*

de Lycopolis en la Thebaide d'Egypte, voulant se soustraire de la subiection de l'Eueſque d'Alexandrie) *il fut dreſſé en ces mots*; Que les anciennes COVSTVMES qui eſtoyent en Egypte ou Lybie, & Pentapolis demeurent en vigueur, tellement que l'Eueſque d'Alexandrie ait la puiſſance ſur tout cela, puis que c'eſt auſſi la couſtume de l'Eueſque de Rome.

Eſt auſsi a noter qu'au Concile de Conſtantinople fut dreſſé ce Canon, Que l'Eueſque de Conſtantinople ait les prerogatiues d'honneur, apres l'Eueſque de Rome, pource qu'ell'eſt la nouuelle Rome. *Ou vous voyez*, *Premierement*, l'ordre des Patriarches changé, *ſans le conſentement de Damaſe lors Eueſque de Rome.* (*Auant ce Concile celuy d'Alexandrie eſtoit le ſecond, & celuy d'Antioche le troiſiéme.*) *Secondement*, *Que la* dignité de l'Eueſque de Rome ha ſeulement pour fondement la dignité de ſa Ville, *eſtant clair que les preſeances entre les Prelats eſtoient lors* ſelon l'ordre Ciuil qui eſtoit és Villes de l'Empire. *Dont arriua*, *que* l'Eueſque de Hieruſalem (*en laquelle Ieſus Chriſt eſt mort, & ou les Apoſtres ont preſché & reſidé, & le Chriſtianiſme a pris pied, & s'eſt de là eſpandu par tout le*

monde) *estoit subiect à l'Eueſque de* Ceſarée, *pource que Ceſarée estoit* Metropolitaine *de la* Paleſtine.

§. VI.

LE debuoir de ces Patriarches, *estoit d'auoir le ſoin de* toutes les Egliſes du Monde, *pource que les Empereurs Romains eſtoient appellez* Empereurs de tout le Monde. *Venant donc a naiſtre quelque deſordre dans le Patriarchat d'vn autre Patriarche, où qu'vn autre Patriarche fuſt en peine, leur debuoir eſtoit d'y mettre la main & en prendre le ſoin. Selon quoy il eſt dit d'Athanaſe Patriarche d'Alexandrie*, qu'il a eu ſoin de toutes les Egliſes, (*comme dit Baſile en l'Epiſtre 52.*) *Et le meſme en l'Epiſtre 10. du Patriarche d'Antioche* Meletius, *il dit*, qu'il preſidoit ſur tout le Corps de l'Egliſe : *De* Neſtorius *Patriarche de Conſtantinople, Theodoret au liure des Hereſies, dit*, qu'on luy commit le Gouuernement de l'Egliſe Catholique, des Orthodoxes de Conſtantinople, & enſemble de toute la terre habitable. *Ainſi tous ces Patriarches,*

ches, *à vray dire*, constituoyent vn seul Chef de tout le corps de l'Eglise de Dieu, *comme dit Balsamon* (*lib. de Patriarchar. Priuileg. apud Leunclau.*)

Tell'a donc esté l'origine des Patriarches, *tirée de la* Coustume, *approuuée par les* Conciles, *permise par les* Empereurs, *embrassée par les* Peuples. *Et si bien* appuyée, *que nonobstant la* desolation de l'Eglise Orientale; *neantmoins iusques à ce iour encor subsistent les Patriarches de* Constantinople, d'Alexandrie, Hierusalem, & Antioche; *qui seruent à faire voir, qu'en-vain aucun* des Patriarches *se vante* d'estre & d'auoir *par deuers soy seul* l'Eglise Catholique; *laquelle pour bien recognoistre en toutes ses parties, par vn chacun de ses* Patriarches, *nous parlerons premierement de* l'Eglise Orientale.

CHAPITRE II.

DE L'EGLISE ORIENTALE EN GENERAL.

§. I. *De ses Aduantages & Priuileges.*
§. II. *De son Estenduë..*
§. III. *De l'Election, saincteté de vie, simplicité & modestie de ses Patriarches.*

§. I.

NOVS *pouuons bien luy faire cet honneur de commencer par elle, puis* qu'elle pretend le premier lieu luy estre deub sans contredit, à cause de

de ſes grands Priuileges & aduantages, *comme le remarque l'Autheur du liure intitulé la* Tradition Catholique, *dedié au feu Prince de Galles* (*pag. 1.*) *Or, quels ſont ces ſiens* Priuileges, *ce meſme Autheur les tire du liure* de Ieremie Patriarche de Conſtantinople, *au liure de ſa* reſponſe à la Confeſſion d'Auſbourg, *chapitre 13.* Vn reſſort, *dit-il*, de tres-grande eſtenduë, preſque tous les ſieges Apoſtoliques, & la plus part des Patriarchaux, la Majeſté d'vn Empire, qui durant l'eſpace de plus de mille ans, a faict teſte au Paganiſme & au Mahumetiſme, l'authorité de ſept Conciles vniuerſels celebrez en ſon detroit, vne langue Syriaque en laquelle le Fils de Dieu a prononcé ſes Oracles, & vne langue Grecque, en laquelle ils ont eſté enregiſtrez.

§ II.

QVANT *à ſon* Eſtenduë. En cette Egliſe (*dit le meſme Autheur, au meſme lieu*) preſide le Patriarche Oecumenique de Conſtantinople : Ell'eſt com-

posee de GRECS; nation recognuë comme MERE par ses propres [a] aduersaires. De SYRIENS, Iberiens, Sclauons, RVSSIENS, MOSCHOVITES, & de plusieurs espars en ASIE & en APHRIQVE [b], tous lesquels se disent Catholiques [c] ORTHODOXES, & ne different entr'eux qu'en peu de [d] ceremonies. *Et conformement à cela, l'Autheur* du liure des Estats, Principautez & Empires du Monde, (*Imprimé à Paris l'an* 1609. *chez Pierre Cheualier; au traité des Estats du Turc en l'Europe, au chapitre de la Religion.*) Il y a, *dit-il,* quatre Patriarches des Eglises Grecques, celuy de Constantinople, d'Alexandrie, de Hierusalem, & d'Antioche. Mais ceux qui sont dans la Grece ne recognoissent pour Chef que le Patriarche de Constantinople. *Pareillement le P.* Boucher *Mineur Obseruantin,* c'est à dire, *Cordelier, en son* Bouquet sacré, Composé, *dit-il,* des plus belles fleurs de la Terre saincte, *Imprimé auec approbation des Docteurs, & Priuilege du Roy, au liure 4. chapitre 3.* Tous les Grecs, *dit-il,* EN GENERAL, ont quatre Patriarches, *c'est à dire,* celuy de Hierusalem, d'Antioche, d'Alexandrie & de Constantinople: tous quatre sont EGAVX

en

a Orat. Cornel. Bitont. in Concil. Trident.
b Theuet Cosm. li. 18. cap. 13.
c Crusij Turcogræc l. 3.
d Barlaam de Papæ principatu cap. 35.

en authorité & dignité, tous vniuerſels & ſouuerains ſur leurs peuples : mais celuy de Conſtantinople en a plus ſous ſa iuriſdiction que les trois autres. *Et long temps auparauant tous ceux-cy*, Pierre Belon *au 1. liure de* ſes Obſeruations en Grece, Iudée, &c. *dediées au Cardinal de Tournon, imprimées à Paris l'an 1555. au chapitre 35.* Nous maintenons, *dit-il*, que l'obeïſſance de l'Egliſe Grecque eſt de plus grande eſtenduë que celle des LATINS. *Et peu apres*, Les ſouuerains Chefs de l'Egliſe Orientale ſont nommez Patriarches, deſquels les ſieges ſont diuerſement aſſignez; car il y a pluſieurs nations encor qu'elles ne parlent Grec, qui ſont ſubiettes & obeïſſantes aux Patriarches. *&c.* *Les* nations qui ont ſuyui le parti des Grecs, ſont Circaſſes, Vallaques, Bulgares, Moſchouites, Ruſſiens, grand partie des Polons, & de Mengrelie, de la Boſſena, & d'Albanie, & d'Eſclauonie, auec quelques Tartares ; Et auſſi ceux de Seruie, & Croatie. Somme, toutes les nations habitantes au tour de la mer Euxine, tant aux riuages, qu'en terre ferme, ont ſuyui le parti des Grecs.

Et combien que le ſouuerain de l'E-

gliſe Grecque, nommé Patriache, ait ſon ſiege en la Ville de Conſtantinople, neantmoins il y en a encor pluſieurs de meſme nom, & d'egale puiſſance au pays ou ils preſident. Car le Patriarche d'Alexandrie commande abſolument aux hommes tenans le party des Grecs viuans en Egypte & Arabie, & a vn grand logis au Caire, qu'auons veu qui n'eſt gueres moindre que le logis du Patriarche de Conſtantinople, qui de nom propre eſt appellé Patriarchat. Vn autre Patriarche ha ſon ſiege en Damas, qui commande abſolument aux Monaſteres, & gens de la Religion Grecque ſe tenans en Syrie, &c. Encor y en a il vn autre en Antioche, qui commande aux Monaſteres & autres Chreſtiens Grecs de Barut, Tripoli, Halep, & en autres pluſieurs lieux en Aſie. Le Grand Turc laiſſe viure leſdits Patriarches en leur Religion moyennant qu'il en ait tribut.

* Qui ſe qualifiepour Geographe ordinaire du Roy.

Plus amplement encor que tous ceux la Nicolas Nicolai, * *au liure de ſes* peregrinations, *imprimé à Anuers l'an 1576. par Guillaume Syluius Imprimeur du Roy, au liure 4. au chapitre 36. parlant de ceux de l'Egliſe Orientale;* Ils diſent auoir eſté les premiers

miers conuertis à la foy, & qu'ils croyent PVREMENT & SIMPLEMENT les vrayes traditions de la PRIMITIVE Egliſe; ainſi que par les Apoſtres leur a eſté preſché & annoncé. Ils ont quatre Patriarches en quatre diuerſes Prouinces, qui commandent & ont toute puiſſance ſur les Egliſes Orientales. Dont le premier & principal eſt celuy de Conſtantinople, auquel comme au Chef ſuperieur, obeïſſent auec tout honneur & reuerence tous les Chreſtiens de la Grece, Macedone, Epire, la Thrace, les Iſles de l'Archipelague, & autres terres ſubiectes à l'Empire Conſtantinopolitain, voire ſur les Moſchouites. Le ſecond reſide au Caire, & a ſoubs ſoy l'Egypte & l'Arabie. Le troiſieſme qui commande ſur la Iudée, Barut & Tripoli de Surie, tient ſon ſiege eu Hieruſalem. Le quatrieſme faict ſa demeure en la Cité d'Antioche, & a puiſſance ſur l'Egliſe Grecque de la Syrie.

§ III.

§. III.

CES Patriarches ſont eſleuz par les Metropolitains des Prouinces, ainſi que ſont les Papes par les Cardinaux, & ſur tout regardent de choiſir celuy d'entr'eux qui leur sẽble le plus meur d'aage, de ſens, preud'hõmie & ſainɛteté de vie. Toutesfois combien qu'ils ayent toute puiſſance & authorité ſur leurs Egliſes, ſi ne poſſedent ils Villes, Chaſteaux, ou Fortereſſes, & n'entretiennent Gendarmes ou Archers pour la garde de leurs perſonnnes.

Pareillement ne ſe veſtent de drap d'or, pourpre, velours, ſatin cramoiſi, ou autres draps de ſoye, ains viuent en toute ſimplicité & modeſtie, n'ayans autre reuenu pour leur entretennement de vie, liures & habits, qu'enuiron la ſomme de deux cens ducats par an qui leur ſont ORDONNEZ & DISTRIBVEZ des Egliſes auſquelles ils commandent : Et ne ſont leurs habits en rien differents, ni plus riches que celuy d'vn ſimple Moyne, qu'ils

qu'ils appellent Caloyer, sinon que sur leur chef, au lieu d'vne RICHE TIARE à triple couronne, ils portent vn grand chapeau de feutre, sur lequel est cousuë en trauers vne large bande de toile d'or en croix.

Tel est l'Estat de l'Eglise Orientale en general, *voyons maintenant quel il est* en chacune de ses principales *parties: Et premierement en* l'Europe, *comme celle qui nous touche & auoisine de plus pres.*

CHAP.

CHAPITRE III.

DE L'EGLISE ORIENTALE EN l'Europe, & en l'Asie.

§. I. *Son Estenduë.*

§. II. *Ses Patriarches.*

§. I.

Ibid.l. 4.c.3.

QVELL'EN *est l'estendue, l'Autheur du* Bouquet sacré *cy dessus allegué le tesmoigne,* * *quand apres auoir dit*, que les Grecs en general ont quatre Patriarches, tous egaux en dignité, tous vniuersels & souuerains sur leurs peuples, mais que celuy de Constantinople en a plus que tous les autres

autres soubs sa Iurisdiction. *Il en adiouſte incontinent la preuue.* Car, *dit-il*, il commande non seulement dans l'Archipelago, aux peuples baignez dans la Mer Euxine, dans la Macedone, à Corphou, aux Zantes, dans la Cephalonie, dans Pathmos, dans Cythere, dans Cypre, dans Candie, dans la Natolie, & à tous les peuples de la Grece, mais de plus il a Iurisdiction sur les Georgiens, Mengreliens, Circassiens, & estend son authorité dans la Russie, Moschouie, Vallachie, Lituanie, Bulgarie ou Belgia de Syluanie, & Transsiluanie, Thrace, Dalmatie &c.

Mais plus expressement pour l'Asie, *l'Autheur du liure intitulé*, Traicté des Estats & Empires, *au liure de l'Estat du Turc, au Traicté de* la Puissance d'iceluy dans l'Asie, *au Chapitre de la Relligion, declare formellement* qu'en l'Asie il y a de trois sortes de Chrestiens (qu'il appelle Sectes) Assauoir les Melchites, les Nestoriens, & les Dioscoriens. *Desquels* Brocard Moyne, *rend cet illustre tesmoignage.* Ceux, *dit-il*, que nous iugeons estre Heretiques damnez, comme Nestoriens, Iacobites, Maronites, Georgiens &c. ie les ay trou-

uez

uez bonnes & simples personnes, viuans en sincerité enuers Dieu & les hommes &c. ils escoutent attentiuement la parole de Dieu, ainsi comme i'ay veu &c. *Les* Melchites, tirent leur nom de Melek, qui veut dire Roy ou Prince, pource *dit-il*, qu'ils ont suiui tant en la Foy, qu'aux Conciles, l'exemple des Empereurs de Constantinople. *Et* de ceste secte sont tous ceux qui en Asie tiennent la Religion des Grecs, soubs les Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, & de Hierusalem. Mais celuy d'Antioche reside maintenant à Damas &c. On tient qu'il y a plus de ceste secte en Leuant que d'autres, car toute la Natolie en est pleine, pareillement la Surie, & mesme elle s'estend en Egypte, & de là iusques à Corazan Cité de Perse. On met encor entre les Melkites les Georgiens, qui recognoissent, soubs les Metropolitains le Patriarche de Constantinople.

Les Nestoriens se trouuent aussi en cette partie que nous auons descripte. Ils parlent Arabe, Chaldee, Turc, & langage Curdestan selon les lieux ou ils se trouuent, & ils celebrent l'Office Diuin

en

en Chaldeen.

Les Dioſcoriens, *au rapport de l'Autheur du liure des Empires cy deſſus allegué, ſont diuiſez en trois ſortes* ARMENIENS, IACOBITES, & COSTES.

Pour la premiere ſorte qui eſt des Armeniens, *le meſme Autheur du liure des Empires dit*, Qu'ils donnent tiltre de Patriarches à leurs Prelats. Qu'ils n'en ont que deux vniuerſels, dont l'vn eſt en la haute Armenie; l'autre en la baſſe: que ceſtui-là demeure en la vallee d'Ecmearim, ceſtuicy en la ville de Sis en Caramanie aſſez pres de Tarſe. (*Et le ſieur Boucher Cordelier, dit le meſme au liure 4. chapitre 5.*) *Quant à leur eſtenduë*, qu'ell'eſt de bien peu moindre que celle des Melkites, car les Villes & Prouinces des deux Armenies, la Cilicie, Bithynie, Surie & Meſopotamie en ſont toutes pleines. Et y en a bon nombre en Perſe. (*voire meſme en la Tartarie & Scythie, comme le recognoiſt le meſme Autheur au Traicté de la Tartarie, chapitre de la Religion*) Ils ont vne grande liberté en tous les Eſtats du Turc, & à ce ſubiect y en a grand nombre reſidens pour le negoce és Villes de ſon Empire, comme en Burſe, à Angore, Trebizonde,

Alexan

Alexandrie, Caire, Conſtantinople & Caffe. Ils ſont de grand eſprit & entendus au commerce. Le Patriarche ſouloit tirer autresfois vn Maidin de chaque maiſon: le Turc luy ayant oſté ce droict, il vit d'aumones & entretient ſa famille des amendes, qu'il impoſe à ceux qui defaillent. Ils n'ont point d'autres Images que des Croix d'airain ou de fer. Ils celebrent l'Office en leurs langues, & conſacrent en vin tout pur.

Nicolai au liure 4. de ſes pelerinages, chapitre 19. dit que quant à leur Foy ils ſont Chreſtiens, ayans leurs Egliſes & ceremonies à part, comme ont tous les autres non Turcs, à tous leſquels le grand Seigneur permet viure à leur arbitre & liberté ſelon leur Loy & Religion, en luy payant le Carali ou tribut, d'vn ducat par teſte tous les ans.

Des Iacobites, *le meſme Autheur aſſeure qu'ils* ſont partie des Chaldeens qui habitent en la Meſopotamie, Babylone & Surie, en nombre de cent ſoixante mille maiſons ou enuiron, dont les principales maiſons ſont en Alep, & en Caramit, & en Tur montagne de Meſopotamie. Qu'ils n'ont auiourd'huy qu'vn Patriarche,

triarche, qui est celuy de Gefran, qui pour sa commodité demeure en Caramit. Qu'il a soubs soy vn Metropolitain en Hierusalem, vn autre en Musali, & a des Archeuesques en Damas, en Orphe, à Saur, à Caramit en Cypre, & d'autres Archeuesques & Euesques par les susdites Prouinces &c. Qu'ils celebrent en Chaldeen, & parlent Arabe, Turc & Armenien.

Quant aux Costes, *l'Autheur susdit ne declare point quels ils sont, i'estime qu'il a voulu dire les* Cophites *ou* Cophtes.. *Mais & eux & les* Maronites *font des Eglises petites, eu egard à celles dont a esté parlé.* Boucher *dit des* Cophites, *qu'ils* habitent en Egypte : qu'ils ont vn Patriarche, & ne recognoissent point le Pape ni l'Eglise Romaine.

§. II.

CE que dessus est suffisant pour faire voir l'estenduë de l'Eglise Orientale en l'Europe & l'Asie, *suit maintenant ce qui regarde* l'institution de son principal Pa-

triarche. *Genebrard au liure 4. de ſa Chronologie en parle ainſi.* Gregoire III. Patriarche de Conſtantinople eſtant mort l'an 1452. les Grecs apres la priſe de Conſtantinople, creerẽt pour Patriarche Gennadius I. & ainſi de temps en temps ils continuent leur HIERARCHIE iuſqu'à ce iour &c. & ainſi perit entre les Turcs & Sarazins l'Eſtat des Princes & des Roys; mais non pas celuy de l'Egliſe; afin que nul ne penſe qu'elle depende d'iceux. *Cette recognoiſſance de ce Docteur eſt tres-remarquable: où il nous fait voir non ſeulement* vne Egliſe Orientale *ſubſiſtante au milieu des ruines de l'Empire, mais auſſi meſme vne* Hierarchie; *voire depuis le commencement iuſques à ce iour; Ce qui faict aſſez voir aux plus aueugles que* l'Egliſe Chreſtienne, *&* l'ordre Hierarchique, *ne doit pas eſtre renclos & renfermé dans les deſtroits & pourpris d'aucune* Egliſe particuliere. *Or eſt encore grandement à noter ce qu'il adiouſte.* Il eſt vray, *dit-il*, que le Cardinal Beſſario, par l'eſpace de vingt ans fut nommé, par le benefice du Pape Nicolas, Patriarche de Conſtantinople, mais quant au TILTRE ſeulement; comme ceux qui du depuis portent ce tiltre à Rome.

Rome. *Regardant ſans doute à la couſtume priſe à Rome, de nommer & créer des* Patriarches *titulaires.*

Mais des vrays Patriarches (*tel que ce venerable Cyrille, qui ſied auiourd'huy*) *le meſme Genebrard adiouſte*, qu'il eſt eſleu par ſes confreres, & apres la conſecration eſt mis ſur le ſiege de ſon Predeceſſeur. (*Et Belon enſeigne le meſme au liure 1. de ſes Obſeruations chap. 35.*) Il a, *dit-il*, iuriſdiction ſpirituelle ſur les Grecs, principalement ſur le mont Athos : qu'il ha meſme quelque iuriſdiction ciuile, pardeuant laquelle il eſt permis, meſmes aux Mahumetans d'appeller les Chreſtiens. Il paye trois mil ſequins au Turc affin qu'il luy permette de tenir vne Croix d'or ſur le pinacle de ſon Patriarchat, laquelle d'ailleurs, il deffend d'eſtre miſe en publicq, par tous les pays de ſon obeyſſance. Or ce Patriarchat eſt ſitué en vne haute montagne, où eſt le Palais de l'Empereur Conſtantin, &c. Et ces choſes, *dit-il*, ſont tirées des eſcrits de Iean de Maumont.

CHAPITRE IV.

DE L'EGLISE ORIENTALE EN ASIE.

Et, Premierement entre les Tartares, Indiens & Perses.

§. I.

BROCARD Moine, *en la* Description *qu'il a faict* de la Terre saincte, *rapporte qu'*il y demeure diuerses sortes de Nations qui sont Chrestiens : *Et adiouste que* c'est vne lourde IGNORANCE de penser qu'en ces grands pays d'ASIE iusques aux INDES, il n'y aye nuls Chrestiens. Ce qui aduient à cause que ceux qui sont entre les

les Armeniens, Cappadociens, Grecs, Chaldeens, Mediens, Parthes, Indiens, Nubiens, Iabeens, Asiatiques, & Georgiens, & plusieurs autres, ne sont gens de guerre, ains viuent de leur mestier, à raison dequoy il faut qu'ils se rendent subiects, & tributaires aux Turcs, Sarrasins & Tartares. Ce qui donne occasion de croire que tous ces pays là soyent Payens, quoy qu'à la verité vne grande partie soyent Chrestiens, mesmes en la Cilicie & Armenie la Mineur, ils sont presques TOVS CHRESTIENS, quoy qu'ils soyent subiects au Tartare: Et ceux que nous tenons pour Heretiques, comme Nestoriens, Iacobites, Maronites, Georgiens, & autres semblables, sont gens de bien, viuants simplement & en bonne conscience deuant Dieu & les hommes, & ont leurs Patriarches, Euesques, & Docteurs, qui leur enseignent la parole de Dieu, & se seruent des interpretations de Iean Chrysostome, de Gregoire de Nazianze, & autres. *Tout ce que dessus au chapitre ou il parle de l'Armenie.*

*Qui voudra lire Marc Paul Venitien trouuera qu'*il y auoit en la TARTARIE vn grand & puissant Royaume apparte-

nant au Pretejan, que les Tartares nommoient le Roy Vncam, qui estoit Chrestien, & fut subiugué par les Tartares, qui luy estoyent tributaires, lors qu'ils choisirent pour Roy l'vn d'entr'eux, nommé Chimchin enuiron l'an 1187.

Remarque aussi le mesme Autheur, qu'encor de son temps, (*y a enuiron trois cents ans*) en plusieurs quartiers de la Tartarie il y auoit force Chrestiens, comme en la grand ville de Quinsai, de Samarchand, en la Prouince de Cossar, où mesme le frere du grand Cham, nommé Cigutay, reçeut de son temps la foy & le Baptesme de Iesus Christ, & leur permit d'y edifier vne Eglise. *Adiouste*, qu'ils sont pour la plus part TOVS CHRESTIENS en la Prouince de Charcham, de Chinchintalas, de Suchur & de Taguth. Es Royaumes de Quergat & Ergimul: en la ville de Simqui, de Sachion, en la Prouince de Catai, d'Egrigaia. Voire en celle de Tenduth vers l'Orient, ou le Pretejan souloit reſider auec sa Cour. *Qu'aussi* le Roy Najam (*qui du temps dudit Marc Paul fut subiugué par Cublay le grand Roy des Tartares*) auoit en son armée plusieurs Chrestiens, faisant luy mes-

me

me profession du Christianisme : Et le Roy Cublai apres la victoire, prit neantmoins les Chrestiens en sa protection contre les outrages des Sarrazins, Payens, & Iuifs. *Voyez le susdict Marc Paul au liure 1. & 2. & notamment le liure 1. chap. 50. 51. 52. 53. & le liure 2. chap. 2.*

§. II.

QVANT *aux* INDES ORIENTALES, *il enseigne aussi le mesme au liure 3. chapitre 38. disant*, Que comme elles sont diuisees, en la Majeur & Mineur, & celle d'entredeux qui s'appelle ARABIE, & contient sept Royaumes, Les QVATRE des SEPT font profession de la foy Chrestienne, les autres du Mahumetisme. *Et qu'en* Calichut y auoit aussi des Chrestiens, qui ne sçauoyent rien du Pape, sinõ qu'il se tenoit à Rome; *Item* qu'a Chuchime où il y a vn port nommé Carnagalle, y a plusieurs Chrestiens: qu'alentour de la ville de Caraganore, y a DIVERS ROYS QVI RECOGNOIS-

SENT IESVS-CHRIST, & n'ont nulles Images, ains seulement des signes de Croix, estans de la RELIGION GREGQVE, & ayans leur Souuerain PATRIARCHE, qui en a d'autres soubs soy, se tenant en Armenie, lequel ils disent auoir esté estably par sainct Pierre en Antioche, & payent tribut aux Roys Payens. *Voyez sur cela Ioseph Indien en sa Nauigation chapitre 132. 133. 134.*

Le mesme dirons nous de l'INDE OCCIDENTALE. Que depuis la Riuiere d'Inde où elle commance, iusques vers l'Isle d'Ormus, pas loin du Golphe de Perse, ON N'OBEIT QV'A VN SEVL IESVS-CHRIST, Christo tantùm paretur, *dit le mesme Autheur au chapitre 132.* En la ville de Caicolon, eloignée de Calechut de 50. lieuës y a des Chrestiens, qui recognoissent le Patriarche de Memphis, ou de Babylone sur le Nil, qui les vient visiter de trois en trois ans, & SVYVENT la Religion des GRECS; Et n'y a pas long-temps que le Roy de Narsinge SE RENDIT CHRESTIEN, *dit Ludouicus Roman. Patricius liure 6. chapitre 2. Et le mesme Autheur declare*, qu'en la ville de Bangella, y a plu

plusieurs Chrestiens natifs de la ville de Paman, qui asseuroyent qu'il y auoit plusieurs PRINCES soubs l'Empire du grand Cham qui en faisoyent profession, & plusieurs ROYS limitrophes du grand Turc, que l'on appelloit Rumi. Et qu'il y en a aussi a Pego. *(Dit le mesme Autheur chapitre 14. & 15. du liure 6.*

§. III.

QVANT *aux* PERSES, *se presente premierement* la fameuse ville de Mosal en Mesopotamie, pres du lieu ou estoit située Niniue, & est celle que les Anciens nommoyent la Seleucie des Parthes vers le Tygre, ou les Chrestiens qui y habitent tiennent DIX-HVICT Temples, ayans vn Souuerain PATRIARCHE, à l'election duquel ils assemblent les Eueſques d'Arbele, (celle pres laquelle fut vaincu Darius par Alexandre le grand) de Salmanaste, & d'Adorbeigan, qui sont deux villes de Perse, situées vers l'Orient, & deux ou trois Prestres & ANCIENS de chacune des autres villes, comme

comme de Bagdat, qui est l'ancienne Babylone, de Caronille en Assyrie, de Tauris (qui est la Cour du Roy de Perse) de Nisibi, (qu'on apppelloit autrefois Antioche de Mygdonie) de Merdin, (que Ptolomee nomme Marde,) d'Emeid (anciennement appellée Amea) de Hasencepha, *c'est à dire*, Pierre forte, & de l'Isle du Tygre appellée en leur langage Gesertha, *c'est à dire*, l'Isle par excellence, laquelle est située a douze mille pas au dessus de Mosal en la riuiere de Tygre, & contient dix-mille pas de circuit estant enuironnée de murailles, ayant fort peu d'habitans qui ne soient Chrestiens. *Voyez sur cela* Haytho *de Tartaris, chapitre 9. 10. 11. & 12. Et sur tout* Andreas Mazius. *Epistol. dedicator. in liturg. Basil. ad Auger. Busbeq.* *Adioustez ce que remarque* Marc Paul Venitien, *liure 1. chapitre 6.* Qu'entre les Montaignes de ce païs là, y ha vne sorte de gens nommez Cardi, dont aussi vne grand partie faict profession du Christianisme. *Et qu'en outre* se voit en ses quartiers là, la grand ville de Baldach, ou se trouue nõbre de Chrestiens pres laquelle on monstre vne Montaigne, qui à changé de place à la priere des Chrestiens.

IVS

IVSQVES icy nous auons veu l'estenduë de l'Egliſe Orientale *en* Europe *& en* Aſie : *meſmes en quelques lieux de* l'Aphrique, *& auons peu voir que la* Tartarie, *les* Indes, *& la* Perſe, *ne ſont point vuides de Chreſtiens. Maintenant nous auons encore à conſiderer ceſte meſme* Egliſe Orientale, *en l'vne de ſes plus grandes parties qui nous reſte à voir & examiner.* A ſçauoir, *entre les RVSSIENS & MOSCHOVITES, qui autrefois ont faict partie de* l'Egliſe Grecque : *& ne s'en ſont diſtraits que depuis que le Turc a empieté l'Empire de la Grece ; & de tout l'Orient. Or quoy que nous puiſsions conſiderer cett'Egliſe comme* partie de l'Egliſe Orientale, *(veu qu'elle l'a eſté autrefois, & qu'elle ſuit encore iuſqu'a ce iour vne meſme doctrine) toutesfois pource qu'elle faict vn Corps, qui de ſoy-meſme eſt tres conſiderable ; Et eſt par Monſieur le* Cardinal du Perron, *& autres, qualifiée & recogneuë pour eſtre* l'vne des quatre principales parties de l'Egliſe Catholique, *nous luy ferons auſsi cet honneur de parler d'elle en cette ſorte, en la qualifiant du nom* d'Egliſe Septentrionale.

CHAP.

CHAPITRE V.

DE L'EGLISE SEPTENTRIONALE

OV BIEN,

De l'Egliſe Orientale entre les Ruſſiens ou Moſchouites.

§. I. *Son Eſtenduë.*
§. II. *Son Patriarche.*
§. III. *Sa Religion.*

---

§. I.

L'AVTEVR *du liure intitulé*, Recueil de diuerſes Hiſtoires ſuyuant les ſituations de toutes les Regions, *dedié à l'Empereur Charles Quint lors qu'il paſſa*

passa par la France imprimé à Paris l'an 1543. *parlant des Moschouites ou Russiens ;* Les Moschouites, *dit-il*, sont VERS LE SEPTENTRION, & suiuent l'Eglise GRECQVE, & sont en l'obeissance non du Pape de Rome, mais de l'Euesque de Constantinople. L'ESTENDVE de ce pays est si grande, qu'ils tiennent plus de QVATRE CENT MIL de pays tres-opulent. Leur DVC, peut assembler en moins de trois iours, plus de deux cent mille hommes de guerre.

Conformement à cela l'Autheur du liure des Empires, *au Traicté de l'Estat du Duc de Moschouie dit*, que les Russiens ou Moschouites souloyent dependre du Patriarche dë Constantinople, mais qu'à cause de la haine qui est entre les Turcs & Moschouites il y a peu d'intelligence. *Adiouste*, que les Estats de ce Prince contiennent bien en largeur du Midi au Nort, QVATRE CENT vingt lieuës, & de longueur la moitié autant, ou selon les Italiens. ses Estats ont de longueur trois mille milles & de largeur quinze cent. Il confine de l'vn costé les Tartares & de l'autre la Suede.

Louys Regius *en son liure* de la Vicissitude

ſitude &c. L'Empire du Roy de Moſchouie, *dit-il*, s'eſtend vers l'Orient, preſques iuſqu'au Royaume de Perſe. Leur Roy ſurpaſſe en ſeuerité & rigueur de commãder tous les Monarques du Monde, ayant gaigné tell' authorité ſur ſes ſubiects tant Eccleſiaſtiques que ſeculiers, qu'il peut diſpoſer à ſa volonté de leurs vies & biens. Ils confeſſent publiquement que la volonté du Prince eſt la volonté de Dieu, pourtant ils l'appellent Porte-clef de Paradis & Chambellan de Dieu. *l'Autheur du liure cy deſſus allegué dedié à l'Empereur Charles Quint, parlant* de la puiſſance *de ce Prince, dit*, qu'il peut mettre enſemble cent cinquante mille hõmes de cheual & vingt mille hommes de pied: & que defait, le Duc Iean mena à l'entrepriſe d'Aſtracan ſix vingt mille cheuaux & vingt mille hommes de pied.

Mais les Autheurs cy-deſſus ne ſont que peu conſiderables en leur teſmoignage, au prix de celuy de Dom Philippe Perniſten, *Ambaſſadeur de l'Empereur au grand Prince de Moſchouie l'an 1579. ſelon que nous le trouuõs tout au long redigé par eſcrit dans le liure intitulé* Threſor Politique *dedié à Monſeigneur*

ſeigneur le Prince. Ces peuples, *dit-il,* pourroyent eſtre en peu de temps & facilement menez au giron de l'Egliſe, d'autant qu'ils n'en ſont iamais SORTIS, ains ont reçeu & appris la foy de l'Egliſe Grecque, &c. Ie pourrois raconter icy pluſieurs autres choſes par leſquelles on comprendroit la grande puiſſance de ce Prince, &c. Toutesfois i'en diray quelques particularitez par leſquelles V. E. ſe pourra imaginer le reſte. Son Alteſſe me traitant, il y auoit en l'antipoile vne quantité de vaſes d'or & d'argent ſi grands que certainement trente Chariots de Vienne n'auroyent pas porté toute ceſte vaiſſelle : & toutesfois ce n'eſtoit pas la ſienne principale, ains ſeulement celle du Chaſteau ou nous dinaſmes. Mais au Chaſteau de Metropoli en Moſchouie, il y en a ſi grande quantité qu'on n'en ſçait pas le nombre. Il tient encor là ſon threſor d'argent & de ioyaux, qui eſt ineſtimable, & ſon ſeul grand Pere mena & mit dans ce Chaſteau, apres le ſac & la priſe de la grand Horogarde, trois cens chariots d'argent monnoyé, auec vne quantité infinie d'autre or & argent; ſon Pere qui adiouſta a ſon Eſtat douze Principau

cipautez, mit encor au threſor paternel tout l'or & l'argent qui ſe trouua aux threſors publics. Son Alteſſe a fait encor le meſme ayant conquis deux Royaumes ou Empires, comme ils appellent, *aſſauoir*, ASTRACANEM & CASSANEM, auec la ville de Darpe & de Peruanie, auec pluſieurs autres lieux tres-riches & marchands en Liuonie.

Il a infinis moyens de tirer argent, veu qu'il manie ſeul toutes les Marchandiſes de tout le Royaume, ſans dependre vn ſeul denier en aucune occaſion; car tous ceux qu'il mande aux enuirons font leur deſpenſe d'eux-meſmes. Il ne donne choſe aucune aux Soldats; ains allans à la guerre & en retournans, ils luy payent chaque fois enuiron ſix blancs, pour homme: & veut que cela s'obſerue, afin de ſçauoir le nombre de ceux qui ſont allez & qui ſont reuenus.

I'ay eſté aſſeuré que toutesfois qu'il veut, il peut mettre TROIS CENT MILLE cheuaux en campaigne, & cent mille bons Arquebuſiers & Archers. En quatre ſeuls lieux, il a deux mille canons, & telles pieces d'artillerie de ſi eſpouuantable grandeur, que le plus grand homme

ne

ne pourroit pas toucher du fonds iusques à la cime se mettant dedans la piece auec toute l'amunition neceſſaire, *&c.*

Son pays eſt long de ſix CENS LIEVES & large de QVATRE CENT. Il y a force grandes Riuieres, la Duerne & l'Epharne, qui vont ſe rendre dedans la Mer Glaciale, la Volgue dans la Mer Caſpie, la Tane qui s'engorge dans le mareſts Meotide, ou mer Majeur, & le Boriſtene qui ſe rend dans le pont Euxin. Bref il eſt ſi grand Seigneur, que celuy qui n'a pas eſté en ſes pays ne le croiroit pas. Il n'a beſoin des choſes des autres pays, ains à tout chez luy. Il ne procede point d'autre ſorte enuers ſes ſubiects qu'auec vn commandement ABSOLV, chacun ſe reputant heureux de pouuoir dependre ſon bien, voire meſme reſpandre ſon ſang pour luy. De là vient qu'ils le tiennent pour Chambellan & executeur de la volonté de Dieu, & font pour ceſte cauſe tout ce qui leur eſt commandé par luy ſans aucune replique.

L'on peut croire fermement, que ſi ce Prince ſe reſoluoit de ſeruir au ſainct Siege, tous ſes peuples le ſuyuroient incontinent, &c. Voyla ce que i'ay voulu

manifester à V. E. l'asseurant qu'en cette brieue relation, il n'y a nulle chose du mien, & que i'ay escrit, auec toute la diligence & assurance qu'il m'a esté possible, tout ce qui concerne ce Prince & ce Royaume. De Iointe de Pologne le 27. May 1579.

Adiouſtez encor cet extrait du Diſcours de Pierre Cedolin, *Eueſque de Leſine*, faict à la Saincteté du Pape Clement VIII. *pour la defence contre le Turc, l'an 1594. ſelon qu'il ſe trouue au ſuſdit* Threſor Politique, *au liure 3. pag. 918. en ces mots.* Encor que l'Empereur & le Polonois, bien qu'vnis, ſoiẽt beaucoup moindres en forces, comme l'experience à monſtré, & qu'ils ne puiſſent à la longue ſouſtenir la puiſſance du Turc, neantmoins, ſi le Moſchouite ſe ioint à eux ils ſeront plus forts; car il à enuiron DEVX CENT MILLE cheuaux bien armez & fort propres à la guerre, force Canons & grand nombre d'Arquebuziers. Il a, à cauſe de la conformité de la langue Sclauonne, & de la FOY CHRESTIENNE SELON LES GRECS, l'affection de la plus grand partie des peuples de l'Europe, & de quelques vns de l'Aſie, qui ſont ſubiects

iects au Turc, & pretend droit sur l'Empire de Constantinople, tant à cause de ses predecesseurs, qu'à cause que les Rutheniens ou Moschouites ont bien souuent possedé la Bossene, & la Bulgarie, & reçeu tribut des Empereurs de Constantinople : & sur tout pource qu'il a seul, entre tous les Princes du Monde, comme le Turc, les siens DV TOVT EN SA PVISSANCE. Pour cette cause le Turc le craint grandement, pource que s'il venoit contre luy du costé de l'Asie ou de l'Europe, principalement en vn temps qu'il auroit ses forces en Hongrie, ou Croatie, le Turc seroit contraint de les separer & d'en employer la plus grande partie à se defendre de luy. *Et peu auparauant pag. 915.* Tous les autres Princes Chrestiens (excepté cettui-cy) taschent par le moyen de leurs Ambassadeurs exprez (que i'ay veu à Constantinople & cognus,) ou de maintenir la paix, ou d'obtenir trefue, ou faire nouuelle amitié auec luy. *Assauoir*, auec le Turc.

Tell'est donc l'estenduë *& la* puissance *de ceste Eglise, & afin que nul ne s'imagine qu'elle soit en idee seulement, nous auons produit des tesmoins autentiques, & des pieces*

si fortes qu'elles sont au dessus de toute exception : La premiere est d'vn Ambassadeur tres-honorable de l'Empereur à vn Empereur. La seconde est d'vn Eueſque tres-experimenté aux affaires parlant à la propre perſonne d'vn Pape, voire de Clement VIII. l'vn des grands politiques du monde. Reſte maintenant à voir, qu'ell'eſt la conduite & ordre de l'Egliſe.

§. II.

L'*Autheur du liure* des Eſtats *nous aſſeure* qu'ils ont vn Metropolitain (*ou Patriarche*) de qui tout le Clergé & les Eueſques deſpendent ; & luy deferent, *dit-il*, autant que nous deferons pardeça au Pape. *Adiouſte*, que ce Metropolitain tient tous les ans vn Synode, où ſe trouuent tous les Eueſques Prelats accompagnez de Religieux. Qu'on prend les Eueſques dans les Monaſteres, à cauſe de quoy ceux qui y ſont taſchent d'y bien viure pour paruenir à cette dignité.

§. III.

§. III.

LEVR *Religion nous eſt depeinte par Gaguin de Veronne, en ſon liure de la Sarmatie Europeenne en ces propres termes.* Ils embraſſerẽt la Foy, *dit-il*, ſoubs Olha leur Ducheſſe, & VVolodimir ſon fils ; & ont en icelle vnanimement & courageuſement perſeueré IVSQVES A CE IOVR. *Et l'Ambaſſadeur Pernſtein cy deſſus a dit*, Qu'ils ne ſont iamais ſortis de l'Egliſe : ains ont appris la foy de l'Egliſe Grecque, & l'ont gardee auec tant de zele & de ferueur que c'eſt CHOSE MERVEILLEVSE. *Et l'Autheur du liure des Eſtats paſſant plus outre* : ils tiennent que les Grecs, & eux ſont ſeuls vrais Chreſtiens, & que les LATINS ſont DESERTEVRS de la primitiue Egliſe, & des SEPT premiers Conciles. *Et ce fameux Hiſtorien d'Italie* Paul Ioue, *au rapport de* P. Bertius *en ſa Deſcription de la Ruſſie & Moſchouie.* Leur Religion, *dit-il*, eſt telle que celle des GRECS ; laquelle ils reçeurent dés l'an 587. &c. Ils celebrent

le Sacrement de l'Eucharistie auec pain leué, ils admettent tout le peuple indifferemment à l'vsage du calice. Ils ne croyent point que les esprits ou ames des deffuncts, puissent estre en façon du monde soulagez par les prieres & suffrages des Prestres, ni par aucun soin, ou sollicitude des proches, & tiennent que c'est chose fabuleuse que ce qu'on dit du lieu du Purgatoire. Ils lisent l'Escriture Saincte en leur propre langage, & n'en denient pas l'vsage au peuple. Ils ont les Homelies d'Ambroise, Augustin, Basile, Nazianze & autres. Les Prestres les lisent publiquement, car ils n'ont point de Prescheurs ENCAPVCHONNEZ (*ce sont les propres mots de Iouius*) qui ont de coustume de discourir des choses diuines auec trop d'ambition & de SVBTILITE' deuant le peuple, ne iugeans à propos de donner entree à telles personnes: & estimans que les rudes esprits du simple peuple s'amandent plustost par vne DOCTRINE SIMPLE, que par des disputes tres-hautes, & interpretations de Mysteres.

Ainsi auons-nous veu qu'est l'Eglise Orientale *en ses principales parties; & auons*

conside

conſideré à part celle du Septentrion, *autant qu'il a eſté requis pour faire voir, que Dieu ne s'y* laiſſe point *auſſi* ſans teſmoignage ; *ſuit maintenant que nous conſiderions cette partie de* l'Egliſe Vniuerſelle, *qui eſt* ſoubs le Midi. *Dont* l'eſtendue, *comme nous verrons, eſt d'vne grandeur incroyable :* le Patriarche *reſide en Alexandrie*, l'Abuna *eſt d'vne pieté & ſainčteté remarquable, le* Prince *vn Empereur admirable.* Le peuple *d'vne deuotion incomparable; &* l'Empire *d'vne* Antiquité *qui n'a point de ſemblable.*

CHAPITRE VI.

DE L'EGLISE MERIDIONALE Abissine ou Aphricaine.

§. I. *Son Estenduë.*
§. II. *Son Antiquité.*
§. III. *Son Empereur.*
§. IV. *Son Patriarche, & son Abuna.*

§. I.

L'AVTEVR *du liure des* Estats & Principautez, *au Traicté de* l'Empire du Pretejan, *nous en parle ainsi.* L'Empire du Pretejan, ou du grand Negus,

gus, *c'est à dire*, Empereur d'Ethiopie, va DE L'VN À L'AVTRE TROPIQVE. On luy donne quarante sept ou cinquante degrez de latitude, qui reuiennent à MIL QVATRE CENT lieuës de France en sa longueur. *Long-temps auant luy* Marc Anthoine Sabellique *auoit escrit*, que le Monarche d'Ethiopie est si grand Seigneur qu'il tient soubs son Empire LXXII. Roys, & peut mettre en bataille vn Milion d'hommes, mesmes à l'occasion d'vn bien petit trouble.

Osorius *Eueſque de Sylues en Algarue, en son Histoire de Portugal au liure 9. page 175.* L'Empire du Pretejan est borné de l'Egypte au Septentrion, des montagnes de la Lune vers le Midi; & à l'Orient de la Mer, qui coulant par le Golphe du sein Arabique s'estend iusques au port de Süés. Ses limites s'auancent merueilleusement loin vers l'Occident, car il ioint aux Noirs du pays d'Agesymba.

L'Autheur du Threſor Politique *dedié à Monseigneur le Prince, Imprimé à Paris l'an 1608. au Discours de la Religion & de l'Estat du Roy d'Ethiopie, au liure 2. page 645.* L'Estat dudict Roy ha de latitude d'vn Tropique à l'autre, enuiron

TROIS

TROIS MILE MILES, & autant du Leuant au Couchant. Il confine auec le Turc en Egypte & sur la Mer Rouge, &c. Il a vn pays tres-fertil qui est semé deux fois, rendant deux bonnes & grandes recoltes. Les Chrestiens Abissins, *c'est à dire*, Ethiopiens, à cause qu'ils sont fort vaillans, sont entretenus auec grand solde, par le Roy des Arabes & des Indiens, pour la garde de leurs personnes.

§. II.

L'*ANTIQVITE' de cet Empire; & de l'Eglise en iceluy est tres-remarquable. Au raport cy dessus allegué du Threſor Politique, au liure 2. pag. 645.* Cette Nation, au tesmoignage d'Eusebe, est la premiere D'ENTRE LES GENTILS, qui se CONSACRA A DIEV. Et qui reçeut le Sainct Bapteſme, qui fut donné par l'Apostre Sainct Philippe à l'Eunuque de la Royne Candace, &c. *Et peu apres*, La droitte & non interrompuë succession de ses Roys, (*Assauoir depuis ce temps là iusques à ce iour*) vient de ce qu'ils tien

tiennent leurs fils enfermez en la Montaigne, hors mis celuy qui est aisné, au lieu duquel s'il vient a mourir, ils tirent tousiours le plus grand & le plus proche. *Or qu'elle est cette Montagne, Aluarez nous l'enseigne au liure qu'il a faict de son voyage en Ethiopie, disant*, Que ces Peuples trouuent par escrit en leurs liures, qu'vn Roy d'Ethiopie, nommé Abram entra vne fois en songe, par lequel luy fut reuelé que s'il desiroit son Royaume luy estre maintenu en paix & vnion, il faloit qu'il fist reserrer tous ses enfans (dont le nombre estoit grand) sur vne Montaigne, & ne retenir sinon celuy qu'il vouloit pour son successeur; & que cete coustume demeurast à sa posterité eternellement comme chose ordonnée de Dieu aux Cieux. Qu'en suite vne Montaigne fut trouuée de si excessiue hauteur & grandeur, qu'a grand peine vn homme pourroit en enuirõner le pied en plusieurs iournées. Dont en suite ce mesme *Aluarez adiouste ces propres paroles*. Et certainement qui voudra regarder de pres comment vn tel Royaume a esté si longuement gouuerné en paix, sans meurtres ny dissensions, comme les freres se sont abstenus de s'en-

san

sanglanter les vns les autres; comme iamais la tige de cette generation ne s'est veue perie, on iugera incontinent que cela a esté gouuerné par quelque diuinité, & non par prudence humaine. Heur duquel il n'y a aucun Royaume en la Chrestienté de nostre Europe, qui se puisse vanter.

Sur cette Antiquité *de ce merueilleux Empire voyci ce que remarque le Sieur* de l'Escale, *en son liure de* Emendat. Tempor. *En l'edition premiere pag. 338.* Ce n'est pas d'auiourd'huy, *dit-il*, *que* le nom des Ethiopiens est paruenu iusques à nous: car non seulement leurs Eglises se voyent en Hierusalem & en Constantinople, mais aussi leur a-il quelque temps esté permis à Rome, & à Venise, de faire le seruice à leur mode. Par les nauigations des Portugais, & l'escrit de François Aluarez, nous auons appris plusieurs choses, touchant leur gouuernement & leurs ceremonies, que nous ne sçauions point: car auparauant nous ne cognoissions que le seul nom d'Ethiopie, & est de merueille que le nom d'Empereur d'Ethiopie du temps de nos ayeulx soit venu à nous du costé de l'Asie, plustost que de l'Ethiopie.

Peu

Peu apres il adiouſte. Les Arabes leurs voiſins les nomment Habaſſi, & nous de là Abiſſins; mais eux s'appellent Chaldeens, & non ſans cauſe, car leurs liures les plus anciens, ſoit ſacrez, ſoit autres, ſont en vne langue fort approchante de la Chaldeenne ou Aſſyrienne. En outre l'Hiſtoire ancienne Eccleſiaſtique rapporte que pluſieurs Colonies ont eſté tranſportees d'Aſſyrie en Ethiopie. Voyez Nicephore au liure 9. chapitre 18. où il dit, que du temps de l'Empereur Iuſtinian elles vſoyent de la langue Chaldeenne. La meſme Hiſtoire Eccleſiaſtique les nomme Axymites, d'vn nom pris de la Ville Royalle nommee Axyma dont fait mention Ptolomee; quant à eux, comme dit Aluarez, ils l'appellent Caſchumo.

Soit dit ce que deſſus pour donner à cognoiſtre l'Antiquité *de cette partie excellente du Monde preſqu'à tous incognuë, en laquelle reſide l'vne des bonnes parts de l'Egliſe Chreſtienne, nous auons maintenant à parler* de ſon Roy.

§. III.

§ III.

LA cognoissance de cet Empereur (*dit le mesme* Scaliger *au mesme lieu*) est venuë à nous soubs le nom de Pretejan, qui signifie en langage Persique (qui est en vogue par toute l'Asie, ainsi que la Latine en l'Occident) Apostolique, & par ce mot ils veulent dire, que le Roy est Chrestien & Orthodoxe. *Les mots Persiques sont ainsi representez par Scaliger au lieu susdit* פְּרֶשָׁה פְּרֶסְתְּגָאנִי Padescha Prestegani, *en Latin* Rex Apostolicus, *& en nostre langage* Roy Apostolique, Chrestien, & Orthodoxe. *Voila quant au nom, qui semble si rude, & si mal conuenable, car à ouyr ce mot de Pretejan, il n'y a aucun qui ne s'imagine que ce Prince soit quelque Prestre, & qui soit nommé Iean, mais en fin, à l'aide de ce grand Scaliger, nous auons appris que par ce mot nous n'auons à entendre sinon vn Roy* Chrestien & Orthodoxe, *& cela en vertu & selon la force de la langue Persique. Aussi trouuons-nous que l'vn de ces grands Roys*

escriuant

escriuant à Emanuel Roy de Portugal *en l'an 1551. parle de soy en Prince & en Roy, & grand Orrhodoxe. Ceste Epistre se trouue à la fin du liure d'Aluarez.* Ie m'appelle, *dit-il*, Attani Tingil (*c'est à dire*, en la langue d'Æthiopie, encens de la Vierge) nom qui me fut imposé au Baptesme, mais entrant en mon Royaume, ie pris vn nouueau nom, assauoir Dauid, grandement aimé de Dieu, Colomne de la Foy; cousin (*c'est à dire* issu) de la lignee de Iuda, fils de Dauid, fils de Salomon, fils de la colomne de Sion, de la semence de Iacob, fils de Nahu par naturelle generation. *Voila quant à ce qui concerne le* Chrestien & l'Orthodoxe: *donnant à cognoistre, qu'il tire sa gloire de la* Royne de Saba, *par Salomon* *.

Quant à sa grandeur, *il la declare aussi luy meſme au meſme liure, se disant* Empereur de la basse & haute Ethiopie, & de ses grands Royaumes & Iurisdictions, Roy de Xoa, Caffata, Fatigar, Angote, Bara, Balinganse, d'Adea, Vangue, Goyame, d'où le Nil prend son Origine, d'Amara, Bagamidri, Ambea, de Vagne, Tigremahon, Sabaim, d'où est sortie la Royne de Saba, Barnagas, iusques à la Nubie,

* Cõfeſſ de Zagazabo. Damiã à Goez

Nubie, laquelle s'estend sur les limites d'Egypte.

Osorius Euesque de Selues *au lieu cy dessus allegué.* Le Roy est tousiours en guerre auec les peuples circonuoisins : & pourtant il ne demeure iamais en ville, ains passe toute sa vie soubs des pauillons, où il est accompagné d'vn tel nombre d'hommes & de tentes que son camp s'estend enuiron six lieuës de long, & autant de large, mais en tel ordre, encor qu'ils se remuent souuent, qu'il est aisé à toute personne de descouurir de l'œil les ruës du camp, aller droit sans se fouruoyer és tentes de ceux qu'il cerche, se presenter à tels Seigneurs que bon luy semblera, & frequenter là dedans cõme dans vne ville bien hantee. Le camp est diuisé en sept parroisses, qui ont chacune leurs Prestres assignez, qui font le seruice, le Prosne, contiennent leurs parroissiens en quelque ordre, ont discipline pour les tenir en bride, & les exhortent d'ordinaire à faire leur deuoir & viure chrestiennement.

Le threſor Politique au liure 2. page 645. Ce Roy a dessous soy LXII. Roys Chrestiens; outre quelques Roys Gentils & Mores

Mores tributaires. Quant il veut faire la guerre il met en deux iours plus de cent mille hommes ensemble des Royaumes qui sont voisins de l'ennemy qu'il veut assaillir. Il peut en vn mesme temps mettre en campaigne en diuers endroits vn nombre INFINI de Cauallerie & d'Infanterie. La force de l'armee est la Cauallerie armée de cuiraſſe, ſalade, & escu auec le cimeterre, & le iauelot à deux fers a pointes : Il y a peu d'annees que ledict Roy prit en vne Bataille le Roy de Mozambique ; mit en route la Royne Berfaga, au cap de bonne Esperance, deffit Termide Prince des Negres en Ponant ; vainquit le Roy de Manicongo, &c. qui se fit depuis Chrestien, & eut pareillement victoire du Roy de Zelie, qui auoit eu secours des Turcs.

Et en dernier lieu vn de ses Capitaines mit trois fois en route Azamar Bassa du grand Turc à Suachem pres la Mer Rouge, & à la troisiesme fois il prit son fils, & luy fit couper la teste. Il tient l'Egypte en grand crainte, & beaucoup de Seigneurs Arabes à cause de l'eau, qu'il leur peut oster, pour laquelle ils luy payent tribut. Il peut affamer l'Egypte

& l'innonder, (comme le Pape Pie II. & plusieurs autres l'escriuent) en luy ostant l'eau du Nil, &c. *Voyla qu'ell'est la* grandeur *de ce Prince* quant au dehors: *Qui voudra sçauoir qu'ell' ell'est* au dedans, *& combien son authorité* est absoluë *sur les siens, qu'il lize Aluarez, & notamment ce qui est en la page 214.*

Quant aux Richesses *de ce Prince; lise Aluares (qui en parle auec asseurance) quiconque les voudra cognoistre. Ce seul mot suffira, que vous trouuerez en la page 216.* Nous veismes vne Cauerne, &c. on nous dit que l'or qui estoit dedans seroit suffisant pour acheter la MOITIE' DV MONDE. La quantité en est annuellement de beaucoup accreuë, sans iamais en oster aucunement. Il se trouue plusieurs autres cauernes de la mesme sorte, toutes en coste de montagnes, pource qu'il n'y a ny Citez ny Chasteaux fermes, suffisans à la garde & defense de semblables choses. Aupres d'icelles cauernes demeurent ordinairement des gardes à qui tous les passans payent vn certain tribut, qui leur est deputé.

§. IV.

§. IV.

LE Patriarche d'Alexandrie, (comme nous auons cy dessus remarqué au chapitre 1. §. 3.) auoit autresfois ce grand Empire soubs sa direction. Mais le Turc s'estant inuesti de l'Egypte, dont Alexandrie est Metropolitaine, il en a pris a peu près ainsi que de la Russie & Moschouie, qui releuoit du Patriarche de Constantinople, auant la ruine de l'Empire d'Orient : mais qui ha maintenant son Patriarche a part : entant que de Metropolitain il est deuenu Patriarche. Ainsi aussi entre les Abissins. Car s'ils enuoyent, comme on le dit, auec beaucoup de peine vers le Patriarche en Alexandrie, pour auoir leur Abuna, *il est vray semblable, que ce choix depend, non de luy, qui n'a aucune cognoissance de l'estat du pays, & de la personne, qu'il accepte ; mais de la part du Prince, qui ha toute sorte de pouuoir és choses, tant Ecclesiastiques que Politiques, comme le remarque l'Auteur* du liure des Estats, *chapitre du Gouuernement* de l'Estat du Pretejan, *en ces mots.* Ce Monarque donne &

oſte les Benefices, a qui bon luy ſemble, & ne fait nulle difference entre les Clercs & les Laics : mais l'adminiſtration des Sacrements appartient à l'Abuna. *Et peu auparauant.* Le Roy oſte & donne les Seigneuries a qui bon luy ſemble, & il n'eſt permis à celuy qui en eſt priué de monſtrer qu'il en eſt mal cõtent. Horſmis la collation des ſaincts Ordres, & l'adminiſtration des Sacremens, il diſpoſe tant des Religieux que des Laics, & de leurs biens. *C'eſt pourquoy Aluarez qui a eſté ſur les lieux ne fait point de difficulté de confondre le nom de Patriarche auec celuy* d'Abuna, *declarant en termes formels au chapitre 34. de ſon Hiſtoire*, Que le Patriarche du grand Negus, qui eſt ſur toute l'Æthiopie, ſe nomme Abuna, ſans qu'il ſe trouue aucun autre qui ait la puiſſance de faire des Preſtres, que lui ſeul. *Auſsi eſt-il aſſez euident, que ce mot* Abuna, *vient de l'Hebreu* Ab, *&* Abba, *qui veut dire* Pere. *A quoy auſsi regardent les mots de* Papa *entre les Latins. &* Patriarche *entre les Grecs. Pource que de toute antiquité l'eſprit de Dieu a ſuggeré à ſes Miniſtres, de ſe gouuerner enuers ceux que Dieu leur a ſubmis ainſi que fait le Pere à l'endroit de ſes enfans.*

Ainſi

Ainſi auons nous quelque cognoiſſance de la troiſieſme partie *de* l'Egliſe vniuerſelle *qui eſt* l'Egliſe Catholique. *Et pouuons comme voir à l'œil & toucher au doigt, que ceux là s'abuſent eux meſmes, & trompent les ſimples, qui veulent perſuader qu'il n'y a aucun corps d'Egliſe, hors celuy de leur naiſſance. Car en ce que nous auons veu nous pouuons remarquer le contraire. Que s'il eſtoit queſtion de faire voir qu'elle eſt* la pieté de ces peuples, *il apparoiſtroit aſſez que la deuotion & ſainčteté de pluſieurs Egliſes de l'Occident doit ceder à celle des Abyſſins. Apres quoy il ne nous reſte que de paſſer à la conſideration de la* quatrieſme *& derniere partie, que nous auons nommee* Egliſe Occidentale.

CHAPITRE VII.

DE L'EGLISE OCCIDENTALE.

ET PREMIEREMENT, De la partie d'icelle où le PAPE est recogneu.

§. I. *Son Estenduë.*

§. II. *Son Gouuernement, par le Pape; où se void,* { *Son Election.* / *Son Autorité & Puissance.*

§. III. *Son Inquisition.*

§. I.

OVTRE l'Italie, soubs laquelle on compreud ce qu'on appelle l'Estat de l'Eglise, qui sont les pays que l'Eueſque de Rome possede, comme en estant Seigneur & Prince

Prince temporel, faut premierement considerer le Royaume de Naples; les Estats du grand Duc, la Seigneurie de Venise & plusieurs autres Estats & Republiques, ou l'Euesque Romain est VNIVERSELLEMENT recogneu auquel on adioint encor la Lombardie & la Sauoye. *Ce sont les paroles de l'Autheur du liure des Estats au Traicte de l'Italie. A quoy faut adiouster*, les Royaumes d'Espaigne, & autres grands terres de son obeïssance, la plus part de la Nauarre, Comté de Bourgoigne, partie du Pays-Bas; Isles de Majorque & de Minorque, Euse, Sicile, Sardeigne. *Et* en Aphrique *plusieurs places*: Hors le detroit les Isles Canaries, les Azores, les Terceres celles de Cap verd, & de Sainct Thomas. Toute la coste d'Aphrique depuis le cap d'Aurege, iusques à celuy de Gardafu. *En* Asie, à cause du Portugal, presque toutes les meilleures places de la coste Orientale, Ormus, Diu, Malaca, Goa, &c. *En* Amerique des Isles en si grand nombre qu'on ne les sçait pas iusques à present, &c. Quant à la terre ferme, tout ce qui va costoyant la Floride, la nouuelle Espagne, & le Iucatan, toute la Penin-

ſule Meridionale iuſqu'au cap de Caliphornie, voire iuſques à Piuire. *Item* cette partie du Peru, qui eſt entre la riuiere de la Plata, & Maragnon. Il tient auſſi le Peru & le Royaume de Mexique. *C'eſt le denombrement des terres d'Eſpagne (fourny par l'Autheur du liure des Eſtats) Par toutes leſquelles le Pape eſt* vniuerſellement recogneu : *comme auſſi en la* Duché de Lorraine, *au* Piedmont : *& quelques* Cantons des Suiſſes. *Par tout ailleurs ſon Empire eſt ou* partagé, *comme en* France, *&* Allemaigne : *ou* vniuerſellement reietté, *comme en* Angleterre, Dannemark, *& autres lieux, comme nous entendrons cy-apres.*

*Tell'eſt l'*eſtenduë *de cette partie de l'Egliſe Occidentale ou le Pape eſt vniuerſellement recognu. Grande ſans doute ; & de tant plus recommandable que depuis ce dernier ſiecle, l'*Aſie, *l'*Aphrique, *& qui plus eſt l'*Amerique, *y ont tant & plus contribué. Dieu ayant voulu par le miniſtere des Portugais & Eſpagnols, ietter des ſemences non petites de ſa cognoiſſance, iuſques aux bouts de la terre. Toutesfois nous ne debuons obmettre, que cette* eſtenduë Americaine *n'eſt pas telle qu'on ſe pourroit imaginer de prime face.*

face. *Pour le cognoistre, voyez qu'ell'est sa face en ce Raccourci que nous en donne l'Autheur du* Catholique d'Estat, *Imprimé à Paris l'an 1625. chez Ioseph Boüillerot, Ruë de la Boucherie, à l'Image Saincte Barbe. Voyci ces propres paroles.*

Le traitement faict par les Espagnols, à ceux ausquels ils disoyent qu'ils portoyent la CHRESTIENTE', a esté tel, qu'il contraignoit les meilleurs, de desauoüer exterieurement le nom de Christ, tant ils l'auoyent rendu execrable. Lipse *subiect naturel du Roy d'Espaigne, au liure 2. de sa Constance.* Vne poignée d'Espagnols iettée dans ces vastes & grandes Prouinces, bon Dieu, quels RAVAGES, & quelles Ruines n'a elle pas faict, &c. Ou sont les Isles de Cuba & Lucaja, qui auoyent cy deuant les cinq & les six cens mille hommes, qui en ont maintenant à peine quinze. *L'Eueſque Espaignol, Barthelemy de las Casas, dit qu'en l'Isle Espagnole*, De trois milions d'Indiens, il ne restoit pas vingt hommes, & qu'en d'autres Isles ils en ont destruit iusques a CINQ MILIONS. *Ils en ont tué* mas de doze quintos, plus de DOVZE MILIONS en terre ferme. Ils n'ont tenu

conte

conte des hommes ayans des ames immortelles comme les noſtres, non plus que de Beſtes. Quant ils les pendoyent à douzaines, ils diſoyent que c'eſtoit à l'honneur de noſtre Seigneur & de ſes douze Apoſtres. Vn Eſpaignol enquis comment il inſtruiſoit ces pauures Indiens, reſpondit que los daua al diauolo, que harta baſtaua dizillo per ſignem ſanctim crucis. *C'eſt pourquoy, dit cet Eueſque*, ils loüent les Idoles ſoubs leſquelles ils auoyent veſcu auec tant de douceur; & renoncent à la Religion Chreſtienne à cauſe des maux qu'on leur faict. *Adiouſtez à cela le manque de bonne inſtruction.* Eſtans baptizez ſans inſtruction, ils n'ont gueres autre choſe du Chreſtien que le Bapteſme (*dit l'Auteur du liure des Eſtats*) & le demandent pluſtoſt pour contenter les Eſpagnols que pour, &c. *Nous* liſons que de ces douze Religieux de l'ordre de Sainct François, il n'y en eut aucun qui ne baptizaſt au moins CENT mil Indiens, & l'vn d'eux en baptiza QVATRE cent mille; comment pouuoyent ils donc inſtruire, *dit-il*, en la doctrine de Ieſus Chriſt vne ſi grande multitude d'hommes rudes & ſauuages, principalement

puis

puis qu'ils begayoient en la langue de Mexique? *Reſte le* mauuais exemple, *qui eſt encore le pis.* Les vents, *diſent ces pauures gens*, abbatent les maiſons, & arrachent les arbres; le feu les bruſle, mais ces viracochies, *(c'eſt à dire*, ces eſcumes de la mer,) font encore pis que le feu & les vents. Ils gaſtent tout, ils mangent tout, ils renuerſent la terre ſans deſſus deſſoubs. Ils n'ont iamais repos; ils foüillent & cerchent de l'or ſans s'en pouuoir raſſaſier; puis quand ils l'ont ils s'en ioüent; ils en font la guerre les vns aux autres, ils s'entre-pillent, ils s'entre-tuënt, ils blaſphement, ils renient Dieu, ils ne font iamais que mentir, &c. *Et ailleurs encore le meſme Autheur.* Quand les Eſpagnols les conuient à ſe faire Chreſtiens, A quoy *diſent-ils*, nous ferions nous Chreſtiens? car nous voyons qu'auſſi toſt que quelqu'vn s'eſt faict Chreſtien, il s'adonne à ioüer, à iurer, à paillarder, yurongner, & mener vne meſchante vie.

Soit donc remarqué ce que deſſus, pour faire voir que cette grand' Eſtenduë *n'eſt pas telle, qu'elle ſemble de prime face: Et que s'il eſt queſtion de cercher vne partie de l'Egliſe dans l'Amerique, ell'y eſt encore fort petite*

petite quoy qu'elle ſoit en vn vaſte vaiſſeau: Or de l'Eſtenduë de cett' Egliſe, venons maintenant à la recerche de ſon Gouuernement Conduite.

§. II.

POVR *cognoiſtre le* gouuernement & la conduite de l'Egliſe Occidentale Romaine, *il faut cognoiſtre la* nature *du chef qui la gouuerne. Autrefois ſon* Eſlection *dependoit en partie du Clergé, & en partie du peuple, puis il tiroit ſa confirmation de l'Empereur. Maintenant elle depend nuëment de la voix & ſuffrages des Cardinaux aſſemblez dans la ville de Rome. Auec quelles practiques, contraintes, & par combien de voix & de voyes toutes humaines, ne le peut penſer, dire, ni croire que qui l'a veu. Liſez pour cela vn* Traicté *expres dans le* Threſor Politique, *dont voicy à peu pres* l'Abregé, *qui ſe trouue au liure de la* Relation de l'Eſtat de la Religion en Occidẽt, *attribuee à* Eduuin Sãdis *au chap. 31. intitulé de* l'Electiõ du Pape, & de la puiſſance du Roy d'Eſpagne à la regenter à ſon plaiſir.

Pour

Pour retourner, *dit-il*, au Papat ou plustost au Pape mesme. Ie diray premierement, quant à son Eslection, que le droict d'icelle appartenoit anciennement au peuple & au Clergé de Rome : puis fut transferé à la nomination de l'Empereur : *& à present* est tout remis au College des Cardinaux, dont les *DEVX TIERS* des suffrages de ceux qui sont presens, sont requis à creer le Pape, soit par *ADORATION* soit par *SVFFRAGES. L'accord de ces* deux tiers des voix, rend cette eslection de plus grande difficulté, & donne occasion aux plus estranges brigues du Monde. I'ay ouï reciter, qu'en ces temps vn certain Cardinal de Sicile, esleué à ce degré pour son sçauoir & saincteté de vie (selon que tousiours il faut quelques telles pieces de parade, en ce corps) entra au Conclaue, à vne eslection, esperant de voir, que par prieres continuelles ainsi qu'au temps iadis, quelque diuine inspiration deust monstrer comme au doigt celuy qui deuoit estre le Vicaire de Christ. Mais ne voyant en iceluy, pendant qu'il y fut, autre chose, que brigues & sollicitations; que promesses, intimidations, contracts,

mono

monopoles, & associations conspirees, & comme plusieurs y sont proposez à ceste seule fin de leur faire boire la honte du rebut, & pour frayer le chemin à quelqu'vn qu'on reserue pour le dernier combat, lors que les esperances, les courroux, les vengeances & esmotions des autres, estans esforees & calmees, le champ demeure ouuert à quelque nouuel & inopiné dessein, qui trouue les oppositions toutes lasses & rompues? Ce bon homme estant assailly par tous moyens, & tirassé & bourelé, or par l'vn des partis, or par l'autre, tout esmayé de ceste procedure tant contraire à sa conception, s'escria tout haut, Ad hunc modum fiunt Episcopi Romani. Dont aussi tost que le Conclaue fut separé, il se retira en son pays, & iamais depuis ne voulut voir Rome. *Mais ce qui sur ce subiect est plus digne de consideration, est* la puissance du Roy d'Espagne à regenter ces Eslections: *d'autant que par* pensions, *par* aduancements *& par* esperances, *il a obligé & asseuré le* tiers des Cardinaux *à estre en toutes eslections à sa deuotion. Au moyen de quoy ayant touſiours* l'exclusion, *comm'ils l'appellent, nul ne peut estre faict Pape* sans

son

ſon vouloir. *Et meſmes il paſſe ſi auant que de faire nommer par ſes Ambaſſadeurs* cinq ou ſix Cardinaux, *remonſtrant qu'ils luy feront choſe agreable* d'en eſlire vn. *Et quoy que cette façon de faire meſcontente grandement les autres qui ſe voyent par là eternellement forclos de leur principal deſir : & qu'auſſi tous les Eſtats d'Italie en prennent grande offence & ialouſie, n'ayans point à gré d'auoir vn Pape* d'empreinte Eſpagnole: *ſi eſt-ce qu'il faut en fin* paſſer par là, *& ne peut-on eſchapper d'auoir* vn de ceux-là pour Pape: *& toute la* liberté qui reſte au Conclaue eſt de choiſir celuy, qui moins ſemble deuoir eſtre accordant aux intereſts du Roy. *Il s'eſt veu vn exemple memorable de cecy en l'eſlection de* Gregoire quatorzieſme : *en laquelle quoy que les Cardinaux ſe trouuaſſent tous bouffis de deſpit contre l'Eſpagnol pour cette tyrannie, & pour* l'execution faicte contre Sixte cinquieſme, *& fuſſent mutinez ou liguez contre luy & ſon party: ſi furent-ils en fin contraincts de laſcher le pied, & d'en eſlire vn de ſa nomination, apres deux mois & plus de priſon dans le Conclaue, & vn ſi long & pernicieux interregne, dont il ne chaloit point à l'Eſpagne, qui s'opiniaſtra à la roideur de ſon*

exclu

exclusion. *La necessité de l'Eglise, l'Estat du Papat, leur propre condition presente, les confusions de la ville de Rome & des autres terres d'Eglise, qui en telle vacance de siege sont fort exorbitantes, crioyent tout haut, qu'il falloit vn Pape, & furent les Cardinaux enfin contraincts de laisser tomber l'election sur* vn partisan fauori & subiect d'Espagne, *tel qu'estoit ledit Gregoire.*

Quant à son Authorité *(voici les propres paroles de l'Autheur du liure des Estats, au chapitre de l'Estat de l'Eglise.) Elle depend plus du spirituel, que du Temporel. Où il faict voir en peu de mots, qu'elle doit estre considerée premierement au* Temporel, *puis au* Spirituel.

Pour le Temporel, cet Estat, *dit-il,* est auiourd'huy plus grand, qu'il ne fut iamais, depuis que Ferrare, Commachie, & Romagnolle, y ont esté adiouſtées. Il a plus de trois mil mil de longueur, & pres de cent mil de large : il comprend le Ferrarois, le Bolonois, la Romaigne, la marque d'Auconne, &c. Quand à la Seigneurie directe les Papes sont souuerains des Royaumes de Naples, & de Sicile, de la Duché d'Vrbin, de Parme, & de Mesſeran. Et meſmes les Roys d'Angle-

terre

terre leur faisoyent hommage pour l'Angleterre & l'Irlande, auant qu'ils se fussent retirez de l'obeïssance de l'Eglise.

Mais, *dit-il*, la plus grand' authorité du Pape depend plus du SPIRITVEL que du temporel, pource que de ce costé il est tenu pour CHEF de la Chrestienté, successeur de sainct Pierre, Vicaire de Iesus Christ en terre. Quant aux choses de la Foy, comme celuy qui ne PEVT (comme on tient) ERRER. Il donne LA REGLE à nostre CREANCE, de laquelle il n'est pas loisible de s'esloigner LE MOINS DV MONDE; Et nous prescrit encore DIVERSES LOIX aux choses qui EN DEPENDENT. *Puis il adiouste.* Et combien que les Conciles ayent traitté des choses mesmes, neantmoins quelques vns tiennent que le Pape est par DESSVS, & que sa dignité luy donne le droict de les declarer, ANNVLER & corriger: Et de DISPENSER encor touchant quelques choses qui ont esté DETERMINEES. Mais la Sorbonne de France, suyuant le Concile de Basle, n'a iamais voulu consentir absolument à cette SVPERIORITE'. *Voyla quant au droit de DIEV; & de son Eglise*

assemblee en son nom & authorité.

Quant aux Ecclesiastiques *qu'en croirons nous ? & quant* aux choses sacrees *qui en dependent ?* On tient, *dit le mesme Autheur*, que les Prestres & les Moines, & tout ce qu'ils possedent LVY EST SVBIET. Et les Seculiers ne sont pas exemps de sa superiorité, encore qu'ils soyent subiects de quelqu'autre : I'entends, pour raison des choses purement spirituelles, & mesmes en QVELQVE PARTIE des temporelles, & des iugements ciuils & criminels : pource que les differents des MARIAGES, les choses qui concernent l'heresie, & les autres plus grands pechez, semblent estre iugez par luy & ses Officiers. Mesmes y en a eu quelques vns qui ont dit QVE TOVS LES ESTATS SECVLIERS, ESTOIENT SVBMIS AV PAPE, Et qu'il doit estre IVGE DES PRINCES LIBRES, & determiner ce qui appartient à l'vn & à l'autre.

Il semble que c'estoit assez dit pour montrer iusques ou enjambe l'authorité *du* Pape *sur* les Roys : *mais cet homme (quoy que gehenné entre le* Papiste, *& le* Libre) *à voulu encor adiouster ces paroles tres-remarquables.* Mais, *dit-il*, qui veut bien recognoistre

gnoistre combien l'AVTHORITE' DV PAPE EST GRANDE, doit considerer la façon qu'il obserue à recompenser & à PVNIR, qui sont les deux choses qui tiennent le monde en deuoir, car il punit non seulement par la voye ordinaire des autres, procedant contre la VIE & LES BIENS des personnes; mais encor par vne voye extraordinaire contre l'ame, auec les interdicts, excommunications & censures. Et d'autre costé touchant la recompense; non seulement il vse de la voye commune de faire du bien selon la faculté de son estat temporel, mais encor par la VOYE SPIRITVELLE, de l'absolution des pechez, auec les pardons, les indulgences, & plusieurs autres graces, qui touchent en partie le temporel & en partie le spirituel, dont il en octroye plusieurs non seulement aux particuliers, mais aussi aux GRANDS PRINCES, comme ceux qui en ont besoin, pour le moins pour estre secourus des BIENS D'EGLISE, & DES CROISADES aux necessitez & occVRRENCES. *Et pour monstrer par les effects ce qu'a souuentesfois produit & enfanté vne telle puissance.* Nous n'auons pas

faute d'exemples, *dit-il des Papes*, qui ont par ces moyens maintenu leur AVTHORITE contre les plus PVISSANTS PRINCES, DEPOSE LES EMPEREVRS & les Roys : & changé LES ESTATS & les ROYAVMES à leur VOLONTE. Le Pape Alexandre pouſſa le Roy à paſſer les monts, & mettre en deſordre toute l'Italie. Iules II. ſon ſucceſſeur ne fit que trop ſentir à noſtre Republique combien vn Pape a de puiſſance. Leon X. & Clement VII. eſtablirent la grandeur de leur maiſon auec de grandes guerres. Iules III. prenant les armes en Italie, la mit preſque toute en confuſion. Paul IV. deſpendit beaucoup de millions d'or, & laiſſa vn exemple memorable des inconuenients qui peuuent naiſtre des penſees & deſirs d'vn Pape, quand ils ſont MAL-REGLEZ &c. La France le ſçait aſſez, de meſme que le Roy d'Eſpagne, & pluſieurs autres Princes. *De tout cecy voulez vous vne concluſion tres-remarquable?* C'eſt pourquoy, *dit-il*, tout ainſi que les anciens auoyent accouſtumé de ſacrifier à quelques dieux, pour auoir du bien, & à quelques AVTRES pour ne receuoir aucun DOMMAGE; ainſi l'on a creu que c'eſtoit

ſtoit SAGEMENT faict D'ESTRE TOVSIOVRS BIEN AVEC LES PAPES, ſoit qu'ils ſe trouuent bons ou autres, pource qu'autant que les faueurs, que les Papes bien affectionnez peuuent faire, ſont vtiles durant la paix & la guerre, autant ſont dangereux les maux, qu'on en peut craindre &c. *Et pour monſtrer que ce ſien conſeil n'eſt pas de choſe nouuelle & non vſitee:* Pour cette cauſe, *dit-il*, TOVS LES PRINCES de la Chreſtienté (*aſſauoir* Occidentale & Romaine) tant grands que petits, meus de pieté, ou d'autres RESPECTS, ſe ſont humiliez aux Papes, iuſques à ſe mettre A GENOVX & LEVR BAISER LES PIEDS; & tous vniuerſellement, encore que GRANDS, ont cerché de ſe les rendre amis, ou pour le moins de ne les auoir pas pour contraires. Et celuy qui s'eſt ſceu ACCOMMODER AVEC LA NATVRE & INCLINATION qu'il a recognuë au Pape de ſon temps, en a reçeu beaucoup plus de commodité & de FRVICT. Et ſi telle choſe a iamais eſté vtile, ou NECESSAIRE, c'eſt AV TEMPS PRESENT.

Tout ce diſcours tiré mot à mot d'vn eſcrit Imprimé auec Priuilege du Roy, compilé

par vn Gentil-homme Ordinaire de la chambre du Roy, *soubs ce tiltre*, Les Estats, Empires, & Principautez du Monde, *Imprimé à Paris l'an 1619. chez* Pierre Cheuallier, *Ruë Sainct Iacques, à l'Enseigne Sainct Pierre, &c. Au reste si bon* Catholique Romain *par tout son discours, que iamais vn homme de bon sens ne le croira ny ennemy du Pape, ny preuaricateur.*

§. III.

OR *de tout ce que dessus se peut voir qu'elle est* l'estendue, *& le* gouuernement *de l'Eglise* Occidentale Romaine; *reste ce qui concerne le fait de* l'Inquisition, *qui est vn des principaux outils de ce* gouuernement *admirable. Nous en allons proposer* le Tableau *tel que nous l'auons trouué au liure du* Threfor Politique, *tant de fois cy dessus allegué. C'est au liure 11. en la page 1089. où l'Autheur apres auoir referé* l'origine *de ce Tribunal à* Ferdinand Roy d'Arragon, *& la confirmation d'iceluy au* Pape Sixte, Si, *dit-il,* quelqu'vn est deferé comme mal sentant de la Foy, il est aussi tost adiourné

né par vn Sergẽt, qu'ils appellẽt Familier, & comparoissant au iour, (à quoy il ne faut faillir) s'il n'aduouë rien de ce dõt on l'accuse, il est r'enuoié, mais on donne charge secrettement à vn Mouchart de prendre garde à luy, d'espier ses actions, & de sçauoir quels propos il tient en compagnie &c. L'accusé estant pris, on le dessaisit aussi tost de ses clefs, & les baille-on à vn Sergent, & à vn Notaire qui vont en sa maison inuentorier tous ses meubles &c. lesquels ils sequestrent &c. Le Geolier le mettant en prison recerche s'il n'a rien sur luy & luy oste tout fors l'habit. Il demeure là huict iours, & iusques à ce que le Geolier embouché luy conseille de demander audience. Estant deuant ces Messieurs il est prié de recognoistre son fait, de descharger sa conscience &c. auec promesse de grace moyennant repentance. S'il confesse, on ne laisse à luy faire son procez : s'il ne dit rien, il est renuoyé en prison. On luy baille à sa requeste plusieurs telles audiences sans autre fruict, & on ne luy communique point ce dont il est accusé, parce que on aime mieux le conuaincre par sa propre bouche &c. Si on ne peut rien tirer de luy par

cette voye, on l'appelle, on le menace de luy donner le Procureur du Roy pour partie &c. Outre ces menaces, on luy presente vn Crucifix, & vn Messel pour le faire iurer là dessus, s'il ne iure, il est conuaincu : s'il iure lors on s'enquerra de son pays &c.

Les plus aduisez, & qui sçauent leur façon de proceder, ne respondent qu'apres auoir veu l'information faicte contre eux &c. En fin on leur communique l'information pour y respondre. Les Inquisiteurs voyent la responce durant trois iours, & apres font venir deuant eux l'accusé, qui est exhorté de dire verité. s'il ne dit rien il est renuoyé en prison, puis à sa requeste on luy lit l'information, mais c'est sans nommer les tesmoins, lesquels il faut qu'il deuine, s'il veut les reprocher. En quoy aduient souuent ce qu'ils cerchent, qui est qu'en se voulant purger, il en nomme d'autres auec lesquels ils ont communiqué de la Foy. Les mieux aduisez demandent copie de l'information, & temps pour y respondre. Deux tesmoins de veuë sont suffisans, pour faire conclurre à la mort, & le Geolier seul : vn suffit à la torture, & chacun

peut

peut accuſer, le Procureur du Roy eſt partie, & les Delateurs ſont teſmoins.

Trois iours apres auoir eu copie de ſon information il ſera appellé. Son Aduocat luy decouure les plus grieues charges &c. luy dit qu'il faut qu'il deuine les teſmoins pour les reprocher. Au bout de quelques iours qu'on luy donne pour y penſer, il retourne & prie ſes Iuges de voir ſi tels & tels ſes ennemis ne ſont pas ceux qui l'ont deferé. S'il deuine mal, il eſt conuaincu : & s'il deuine bien, on ne luy ADVOVERA PAS. Son Aduocat ſeulement, qui n'oſe parler à luy que deuant eux luy demandera quelles reproches il peut donner contre ceux qu'il a nommez &c. & s'il n'a moyen de ſe purger par preuues contraires, comme d'auoir TOVSIOVRS ESTE' AMY DES ECCLESIASTIQVES &c. ouï Meſſes, honoré la Croix & les Images &c.

Si l'accuſé ne ſe iuſtifie aſſez, il eſt condamné à la GEHENE, puis auec ſon Curé ou Vicaire on le fait entrer par pluſieurs huiſſets ſoubs vn certain lieu ſouſterrain, fort obſcur & hideux, auquel il trouue les Iuges aſſis. Là ſe trouue incontinent le BOVRREAV couuert d'vne longue

longue robbe de toile noire, fort estroite comme vn sac, ayant la teste & le visage couuert d'vn chaperon noir, n'ayant que deux trous deuant les yeux. Ceci se faict pour effrayer dauantage le patient, comme si vn Diable se presentoit deuant luy, &c. cela fait on le despoille tout nud fors les parties honteuses, & pàr signes les Iuges font entendre au Bourreau de quels tormens il doit vser. Durant iceux, il est souuent exhorté de dire verité, & ne voulant iceluy rien declarer, ce MARTYRE dure quelquesfois plus de deux heures. En fin on le rapporte en prison, où se trouue le Chirurgien, lequel en le medicamentant le menace d'endurer encor au lendemain peines plus grandes.

Si ce deferé est de qualité, ou qui se mesle de prescher, ou d'instruire, ou qu'il aye du sçauoir, ces Officiers font semer le bruit qu'il a declaré en la gehenne tous ses complices, & autres qui ont deuisé de la Foy auec luy, mesme font tesmoigner par des voisins de la prison, comme ils l'ont ouy crier en la torture, & sur cette ruse ses confreres voulans preuenir, & pensans auoir vne peine plus legere, viennent eux mesmes se deferer.

En

En fin estant venu le iour solennel auquel ils prononcent & executent leurs iugemens, nommans cecy L'ACTE DE LA FOY, le soir auparauant ils font confesser ceux qui sont repentans, apres leur auoir fait declarer le iour auparauant, tout ce qu'ils ont de bien au monde, & font vestir dés le poinct du iour, destiné pour l'execution, le SAMBENITO à ceux qui doiuent estre executez. C'est vne Robbe iaune sans manches toute peinte de Diables noirs, & sur leur teste leur mettent vne Mitre de papier, faicte en forme de Tour, sur laquelle est figuré vn homme bruslant, & des Diables autour de luy attisans le feu. Puis les BAILLONNENT d'vn baston pour leur empescher la parole, & auec vne corde bien forte leur serrent le col & les mains &c.

En suite de ce pitoyable discours le mesme Autheur poursuiuant, nous paracheue la Tragedie. Combien, *dit-il*, qu'il y ait vne grande rigueur gardee &c. si est-ce qu'en ces derniers temps quelques vns furent apprehendez &c. & la punition accompagnee de GRANDES CEREMONIES, qu'on y adiouste pour vne terreur plus grande, laquelle i'ay bien voulu descrire. Cette punition

punition exemplaire se fit en la Ville de Valdolit. Pour icelle fut dressé vn grand eschaffaut pres la Maison du Conseil. &c. l'affluance du peuple fut si grande que de memoire d'homme ne s'en estoit veu de semblable. A l'heure de dix heures le 21. de May, la Princesse Ieanne Gouuernante d'Espagne, & le Prince Dom Charles sortirent du Palais &c. Les Princes estans presentez aux fenestres de leurs logis, on commence à porter vne croix couuerte de noir, auec l'enseigne de l'Inquisition, puis marchoit le Clergé &c. puis ceux qui estoyent condamnez à la mort &c. La predication finie, l'Archeuesque de Seuille se leuant alla vers la Princesse & le Prince, & leur fit faire sur vne Croix le serment qui s'ensuit.

Estant ordonné par les DECRETS APOSTOLIQVES, & par les saincts Canons, que les Roys doiuent IVRER de porter toute faueur à la Foy Catholique & Religion Chrestienne, vous conformant a ceste saincte Ordonnance, vos Alteſſes iurét au nom de Dieu, au nom de la saincte Vierge Marie, & par les saincts Euangiles, & par le SIGNE de la Croix, sur laquelle vous auez les mains posées, de

de prester toute faueur, & donner tout secours necessaire, au sainct Office de l'INQVISITION, & aux Ministres d'iceluy, &c. Sur ces paroles ces deux Princes firent responce, qu'ainsi le feroyent, &c. En apres l'vn des Raporteurs, demande à toute la Compagnie s'ils ne iuroyent pas de mesme : tous respondirent que ouy. Alors on commença à lire les iugements, & condamnations données contre tous, & principalement contre ceux qui estoyent condamnez au feu. Et ceux-cy estoyent le Docteur Augustin Caragia, Chapelain & Predicateur de sa Majesté, François de Viuero, Dame Beatrix de Viuero, Dame Alienor de Viuero, Aloise Perez Prestre, le Bachelier Anthoine de Heresuolo, Christophle de Occampo, le Licentié François de Herera, Iean Garsia, Christophle de Padilia, Isabelle de Straba, Ieanne Velasquez, Gonzale Vaes Portugays, Catherine Roman, Dame Catherine d'Ortega. Iceux aussi tost que le iugement fut leu furent iettez AV FEV.

*Tell'est donc l'*Estenduë, *tel le* Gouuernement de l'Eglise Occidentale Romaine, *telle* l'Election & l'Authorité *de son Patriar*

Patriarche, ou Pape, tenu pour Vice-Dieu, & Chef infaillible *de* l'Eglise vniuerselle. *Auquel pour* Authorité *on attribuë non pas vn* honneur de preseance *par sus ses freres, (comme c'estoit leur but, & leur intention, au commencement) mais vne* Puissance, *voire* Toute-puissance, *si illimitée, si effrenee, que pour retenir les Ames en* l'obeïssance *d'icelle, il a esté conuenable de mettre en auant vne forme* d'Inquisition *entre les hommes, qui semble auoir depoüillé l'homme, pour reuestir son contraire. Qui ne verroit cela à peine le sçauroit-il croire. Et si la piece ne partoit de mains non suspectes, à peine y pourrions nous adiouster foy.*

CHAP.

CHAPITRE VIII.

DE L'EGLISE OCCIDENTALE.

ASÇAVOIR REFORMEE,

Qui reiette absolument le Pape de Rome.

§. I. *Son Estenduë.*

§. II. *Son Gouuernement.*

---

§ I.

SE presente premierement le Royaume d'Angleterre. En suitte de l'Ordonnance de la Royne Elizabeth, on vit (*dit l'Autheur du liure des Estats*) le lendemain de la Feste de

de sainct Iean Baptiſte, l'an 1559. ceſſer les Meſſes & le diuin Office, par TOVT LE ROYAVME. Le tour de toute l'Iſle, *dit-il*, contient enuiron mil huict cens trente-cinq milles. Et pource que c'eſt peu de cognoiſtre l'eſtenduë de quelque pays, ſi on n'en cognoiſt la bonté, (*apres auoir parlé de ſa fertillité merueilleuſe, richeſſes, force & puiſſance ſur Mer*) outre ce *dit-il*, il y a grande quantité de gens de guerre, quant au nombre & quant à la qualité. Car quant au nombre le Royaume eſt diuiſé en cinquante & vne Contez, en l'vne deſquelles on peut enrooler vingt mille hommes de pied. C'eſt choſe certaine que le Royaume peut mettre en campagne cent mille hommes de pied, & vingt mille hommes de cheual.

Quant au Royaume d'Eſcoſſe, ſa longueur, *dit-il*, depuis la Riuiere de Zuede iuſqu'à ſon extremité plus Boreale, eſt de 267. lieues; ſa largeur de 190.

L'Irlande *a eu autrefois beaucoup de petis Roys, mais elle eſt maintenant ſoubs la puiſſance des Anglois dés l'an 1175. Elle n'a publiquement autre Religion, que celle que nous auons deſcrite diſcourans d'Angleterre.*

Les

Quant aux Pays bas, Le Roy d'Espagne, *dit-il*, & l'Archiduc, ont traicté auec eux comme Souuerains: Ils possedent auiourd'huy toutes les Prouinces de Zelande, Holande, Frise, Vtrect, Groningue, & les pays d'alentour, Oueriſſel, Drente, la Comté de Zutphen, & trois quartiers du pays de Gueldres, auec quelques parcelles du pays de Brabant & Frandres. LES ESTATS, *dit-il*, ne peuuent faillir d'estre grandement riches, à cause du grand trafic qu'ils font par Mer, & du grand abbord des Marchands qui y arriuent de tous costez. Quant à la force, on ne le sçauroit pas croire sans le voir, combien tout le pays que les Estats tiennent est fort. Quant à la Mer ie n'estime pas qu'il y ait nation, qui soit PLVS PVISSANTE, ny si capable de faire grands effects. Somme, que toutes choses leur sont fauorables pour le regard de la force. Quant à la Religion, en tous les pays qu'ils tiennent, ils ne permettent aucun exercice de la Religion Catholique, (*c'est à dire, Romaine.*)

Le Royaume de Dannemark, (*dit le mesme Autheur*) comprend vn grand es-

pace de Terre & de Mer, auec plusieurs Isles, *assauoir*, la Cherſoneſe Cimbrique, maintenant Iutie. La Ditmarſie, Scanie, Hallande, & toutes les Isles qui ſont encloſes dans le Golphe Codan, entre la Iutie & la Scanie. Ce Royaume à ſous ſa puiſſance toutes les nauigations de la Noruegue, qui eſt maintenant vnie à cette couronne. On y met auſſi la Duché d'Holſace, & l'Isle d'Islande.

La Iutie, communement Iutland eſt diuiſee en deux, Meridionale & Septentrionale. La Septentrionale eſt diuiſee en quatre grands Eueſchez, Rip, Arrhus, &c. L'Eueſché de Rip, contient XXX. Gouuernements, VII. Citez & deux Chaſteaux. Arrhus XXXI. Gouuernements, VIII. Citez & V. Chaſteaux. Ce Dioſeze à ſoubs ſoy les Isles de Samode, Hielm, Zuen, Hiarnoe, Geruo, & pluſieurs autres.

De ces deux Eueſchez, iugez quels ſont les autres : De cette partie Septentrionale de la Iutie, iugez qu'elle eſt la Meridionale. Et par cette Prouince de Iutie ou Cherſoneze Cimbrique, quelles ſont les autres Prouinces, la Ditmarſie, Scanie, Hallande : auec grand nombres d'Iſles, la Finnie, Zelande, Holſace,

ce, Islande auec le Royaume de Noruege. Et quand vous y remarquez tant d'Eueschez, de Colleges, d'Academies, tant de Ports & de Haures marchands, que ce n'est point vn petit Royaume, ny inhabité, ny peu considerable.

Les Habitans de ce pays (*dit le mesme Autheur*) sont grands & beaux de visage enclins à iustice : ils apprennent aisement toutes langues, aiment les lettres, obseruent religieusement leurs paches qu'ils ont faicts. Ils sont simples, ils ayment les estrangers & les reçoiuent : il n'y a chez eux ny voleurs, ny larrons, ny escumeurs de mer. *Quant à la Religion*, Christierne s'estant allié à Gustaue Roy de Suede, (tous deux prirent les deux sœurs de Iean Duc de Saxe, fauteur de Luther) tourna son esprit à l'entiere destruction de la foy, (*à sçauoir Romaine*) en ses Royaumes. *Et notez* en ses Royaumes, *pource qu'il entend aussi celuy de* Noruege.

La Noruege, *dit-il*, obeyt au Roy de Dennemark : Pour ses bornes, ell'a au Midi le Dannemark, au Ponant la Mer Oceane, au Leuant la Suede, au Nort les Lappons, dont ell'est separée par hautes mõtagnes toutes couuertes de neige, *Ce fut autrefois vn Royaume florissant, dont*

la puissance s'estendoit fort loin, &c.

Le Royaume de SVEDE, comprend la Finlande & la Gottie, & la Boddie ou Bothnique, vne partie du pays des Lapons, la Scricfinie, & vne partie de la Corelie, les Isles Allandes & autres. Or on peut assez recueillir de la quantité des degrez, soubs lesquels diuerses Prouinces de ce Royaume sont assises, que le Pays est de grand' estenduë; veu que de Stokholme, qui est au 60. degré, & la demeure des Roys de Suede, iusques aux Lapons seulement on conte plus de Mil milles d'Italie, & depuis les limites de Dannemark iusqu'à Stokholme, qui est, quant à la longueur, comme au milieu du Royaume, il faut bien vingt grandes iournées de cheual si l'on y veut arriuer, & ceux qui ont voyagé de long & de large par la Suede la tiennent plus grande beaucoup QVE TOVTE L'ITALIE & LA FRANCE: Et encor beaucoup plus en y adiouſtant les Lapons, & la Duché de Finlande, &c. *Les* Suedois sont naturellement forts, robustes & vaillants, tant à pied qu'a cheual, & sur Mer. Ils reçoiuẽt les estrangers auec beaucoup de courtoisie, propres à apprendre non seulement

les

les arts manuels, mais les disciplines, sciences speculatiues & les langues, leurs mœurs sont communement simples. Les voyageurs y despensent fort peu, pource que les Suedois n'ont de coustume de demander aucune chose, pour le logis ou les VIVRES. Les Gentils-hommes y sont uestus le plus souuent à la Françoise : les Femmes y sont modestes & chastes, comme celles qui s'abstiennent de l'yurongnerie. *Quant à la RELIGION*, Le Roy Gustaue, sollicité par Olaus, Nenicius &c. introduisit la secte de Luther en Suede ; & abolit en ses Estats la Foy Catholique, (*assauoir Romaine.*)

Quant aux SVISSES, l'Autheur cy dessus au Traitté qu'il a faict de leur Republique en parle ainsi. Des XIII. Cantons il y en a quelques vns qui sont entierement Catholiques, d'autres qui sont meslez, d'autres qui sont Heretiques tout a faict. Les Catholiques sont Suitz, Vren, Vnderuald, Lucerne, Zugh, qui sont contigus l'vn à l'autre. Fribourg & Soleurre sont diuisez des cinq, & entr'eux mesmes, & Soleurre est pour la plus part Catholique, & Fribourg Heretique de mesme que Zurich, Berne, Basle, & Scha-

fouſe. Les meſlez ſont Glaris & Appenzel ; *Et le meſme Autheur au chapitre du gouuernement*, Ces peuples ne furent iamais ſubiects comme quelques vns veulent à la maiſon d'Auſtriche, ains l'Empire eſtant en cette Maiſon ils obeïſſoyent ſeulement à l'Empereur eſleu, & non aux ſucceſſeurs de la maiſon d'Auſtriche ; *Et le meſme au chapitre de la Force de cette Republique*, Si des le commencement, (*dit-il*) & au temps qu'ils n'eſtoyent pas liguez tous enſemble, des poignées de gens ont vaincu des iuſtes armees, que ne pourra on attendre d'vne nation entiere qui ignore la fuite, qui ſe reſoult pluſtoſt à mourir qu'à ſe monſtrer laſche ? *Or pour ſçauoir en quelle conſideration ſont les* Cantons Reformés, *eu eſgard aux autres, le ſieur de* Caſtelnau *au liure ſecond de ſon Hiſtoire, page 77. ne fait point difficulté de dire*, que des ſix Cantons Proteſtans le ſeul Canton de Berne eſt plus grand que tous les petits.

Quant à GENEVE : La Ville (*dit le meſme Autheur du liure des Eſtats & Empires*,) eſt fort ancienne. Ceſar en fait mention ; les Habitans d'icelle ont l'eſprit bon, les femmes y ſont plus chaſtes

ſtes qu'ẽ lieu du mõde,&c. ils y vont tous veſtus fort modeſtement, & la couſtume eſt qu'il n'y a point d'excez aux habits comme ailleurs. Quant à la Religion ils n'ont aucun exercice de la Religion Catholique Romaine. L'an 1539. ils embraſſerent l'opinion de Caluin, & depuis elle s'y eſt tellement confirmée qu'il eſt impoſſible qu'on l'arrache ſans exterminer tous ſes Habitans, ce qui eſt du tout cruel, il en faut laiſſer le remede à Dieu qui faict bien des choſes plus merueilleuſes.

La FRANCE (dit le meſme Autheur) eſt diuiſee en deux ſortes de Religion, les vns ſuyuent l'Egliſe Catholique Romaine, les autres s'arreſtent à l'opinion de Caluin. Au commencement on a employé le fer pour exterminer ceux qui s'attachoyent à cette ſecte, mais pour vne teſte qu'on en coupoit il en ſortoit ſept, &c. Et meſmes on s'opiniaſtra iuſques là tant d'vn coſté que d'autre qu'on donna des batailles, ou ceux de la nouuelle opinion ſe trouuoyent touſiours les plus foibles, & neantmoins ils ne perdirent iamais courage, & taſcherent de tenir touſjours bon, nonobſtant les Edicts qui les

chaſſoyent du Royaume, ou qui les rendoyent incapables de tenir aucuns offices, finalement noſtre Roy à conſideré que tous eſtoyent ſes ſubiects, & a voulu traitter comme Pere tous ceux qui viuoyent ſoubs ſon obeïſſance, & ayant recognu par les choſes paſſées que tant plus on trauailloit les nouueaux Sectaires plus ils ſe roidiſſoyent, il a renouuellé l'Edict de Pacification faict par ſes Predeceſſeurs, par lequel l'exercice de la Religion Pretenduë Reformée EST PERMIS EN FRANCE aux lieux ou il a jadis eſté prattiqué. Et les plus aduiſez eſtiment que c'eſt le parfaict & vray moyen de ramener les deſuoyez à la Bergerie.

Et conformement le Sieur de Caſtelnau, *au liure premier de ſon Hiſtoire ou memoires ſur les affaires de France*, Ils eſtoyent, *dit-il*, ſi reſolus en leur Religion qu'à lors meſme qu'on eſtoit plus determiné à les faire mourir ils ne laiſſoient pas pour cela de s'aſſembler, & plus on faiſoit de punition plus ils multiplioient. *Et a l'obiection qu'on euſt peu faire qu'il faloit retrancher les membres inutiles, il reſpond hardiment, que* cela eſt faux ou il s'agiſt des principaux, que c'eſt comme qui pour

gue

guerir le cerueau couperoit la teſte. *Et en ſon liure troiſieme page 129. conclud qu'*il ne faut pas que les gens qui n'ont eſté nourris qu'aux Eſcholes, blaſment temerairement les Princes & Gouuerneurs qui manient les affaires d'Eſtat.

Quant à l'Alemagne. Tous les Princes d'icelle (*dit l'Autheur du liure des Eſtats*) ſuiuent la ſecte de Caluin ou de Luther, les ſectateurs de Luther ſont le Marquis de Brandebourg, les Ducs de Saxe, de Brunſuick & de VVittemberg, les Comtes de Mansfeld, & les Villes franches qui confinent auec la Mer & la France. A parler generalement, les nobles ſont plus infects que les autres, les riches que les pauures, les villes que les villages, les villes franches que les autres. Choſe digne de conſideration, que de tant de villes franches qui ſont en Alemagne il ne s'en preſenta en vne Diette, qui fut tenuë il y a quelques annees par les Catholiques, que trois petites terres de Suaube à ſſauoir Gamonde, Dinchalſpile, & Vberdingue.

En ſuite la POLOGNE, *le meſme Autheur commençant par la Prouince de Pruſſe*; Albert de Brandebourg (*dit-il*) Grand

Grand Maiſtre des Cheualiers Teutoniens de Pruſſe ſe fit Duc d'vne bonne partie de cette Prouince, les peuples de ſon pays embraſſerent auſſi toſt cette ſecte, & apres cela entra dans la Pruſſe du Roy de Pologne. *Quant à la* Liuonie: *En* l'an 1528. le Grand Maiſtre & ſes Cheualiers embraſſerent ouuertement l'opinion de Luther. Quand à la Pologne le Roy Sigiſmond leur permit preſques toute liberté. Pour la Lituanie il recognoiſt que ſes habitans n'y ont pas eſté bien confirmez en la vraye Foy (*aſſauoir Romaine*) Quant aux Ruſſiens Meridionnaux dependans auſſi de la Pologne, il confeſſe que ces peuples recognoiſſent l'authorité du Patriarche de Conſtantinople & ſuiuent la Religion des Grecs. *Quant à* l'eſtenduë *de ce Royaume*: Depuis les confins de Sileſie iuſques à ceux de Moſcouie, il occupe CXX. lieuës d'Alemagne & autant depuis les extremitez de la Liuonie iuſqu'aux frontieres de Hongrie. Il contient vn bon nombre de grandes Prouincés, aſſauoir baſſe & haute Pologne, la Maſſouie, Pruſſe, Podolie, Ruſſie, Volhinie, Liuonie & Lithuanie.

Vient

Vient en ſuite le Royaume de Hongrie, *duquel le Turc tient vn bonne partie, & y laiſſe viure chacun en la liberté de ſa conſcience. Quant à ce qui eſt demeuré aux Chreſtiens l'Autheur cy deſſus recognoiſt* que les villes qui y ſont, ſont pleines d'hereſie, *c'eſt à dire, que le Pape y eſt mal recognu.*

Quant au Royaume de Boheme, *l'Autheur cy deſſus la fait paſſer entre les pays & Eſtats de l'Empire, où il aduouë que* l'Eueſque Romain n'eſt pas bien recognu, *auſſi chacun ſçait aſſez de combien de peuples y ſont cheriz, les noms & la memoire de* Iean Hus, & Hieroſme de Prague ; *leſquels ſi vous exceptez, le reſte du Royaume ne ſera qu'vne petite Prouince.*

§. II.

§. II.

CE que dessus declare assez qu'elle est l'estenduë de cette seconde partie de l'Eglise Chrestienne Occidentale, *qui s'accorde vnanimement a reietter* l'authorité de l'Eueſque de Rome.

Reste maintenant à deduire quel est son Gouuernement & sa conduite. *Le seul* Royaume d'Angleterre *& ses annexes exceptez, ausquels on a retenu* l'ordre des Eueſques & Archeueſques, *autant pur & esloigné de corruption qu'il a esté possible, il est euident que toutes* les Egliſes Orientales *Reformees se sont tenues a* l'ordre Ariſtocratique, *qui est vrayſemblablement celuy que Iesus Christ nous a laissé* en la perſonne de ſes Saincts Apoſtres, *& celuy qui a esté* pratiqué en l'Egliſe primitiue. *Duquel Ordre nous ne dirons rien dauantage, comm'estant assez cognu en ce Royaume par la practique des Egliſes qui y sont reformees selon la Parole de Dieu.*

Et voila en vn Tableau racourcy la face, la forme, la grandeur & l'estat de l'Egliſe Catho

Catholique qui eſt auiourd'huy eſpanduë par tout, ſur toute la face de la terre vniuerſelle, qui eſt le but que ie me ſuis propoſé en ce petit eſcrit, laiſſant à la prudence du lecteur iudicieux, & non paſſionné, le iugement de tout, pour en faire l'application, & en tirer les concluſions qu'il iugera bon eſtre, ne voulant rien preiuger contre aucun.

***

FIN.

A SAVMVR,

De l'Imprimerie de IEAN LESNIER, & ISAAC DESBORDES.

M. DC. XXIX.

70-270
holtzle
Jan '70

½ - cc - 1893

E629
G389s

-1893-